

document de travail

Avril 2006

16

La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain au MAROC

Version provisoire

Richard Walther, Consultant ITG (walther.richard@wanadoo.fr)

avec le concours de :

Ewa Filipiak (filipiake@afd.fr)

Christine Uhder (stagiaire auprès de l'AFD)

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité des ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'AFD ou des institutions partenaires.



Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Sommaire

1. Introduction : le Maroc, un pays illustrant les défis du Maghreb	4
1.1 Les limites de l'enquête terrain	4
1.2 Les apports des enquêtes et analyses existantes	5
2. Les défis de la situation économique et sociale du pays	6
2.1 Une croissance insuffisante pour faire face aux défis socio-économiques du pays	6
2.2 Une croissance incapable de répondre aux besoins d'emploi	8
2.3 Un marché du travail en cours de fragilisation	8
2.4 Un marché du travail en faible demande de qualifications	9
3. Le positionnement économique et social du secteur informel marocain	11
3.1 Les critères d'analyse du secteur	11
3.2 Les principaux constats des enquêtes réalisées	12
3.2.1 La difficile frontière entre formel et informel dans le secteur du BTP	12
3.2.2 La forte croissance des unités informelles localisées urbaines	12
3.2.3 L'enquête nationale sur le secteur informel non agricole	13
4. Les dynamiques de formation et de transformation en cours dans le secteur informel	17
4.1 Un système de formation professionnelle inadapté aux besoins du secteur informel	17
4.1.1. La forte permanence d'un apprentissage sur le tas	17
4.1.2. Un accès quasi impossible des jeunes en échec scolaire au dispositif de formation professionnelle actuel	18
4.1.3. Expérimentation d'un apprentissage centré sur les besoins de l'entreprise	19
4.2. Des offres publiques d'initiation, de formation et d'insertion professionnelle adaptées aux publics les plus déscolarisés et les plus défavorisés	20
4.2.1. Les actions d'alphabétisation et d'insertion de l'éducation non formelle	20
4.2.2. Les actions de mise à niveau et de formation de l'Entraide nationale	21
4.3 Des initiatives, hors politiques publiques, de formation des actifs du secteur informel	22
4.3.1. L'intervention structurante d'un établissement de micro-crédit : l'exemple d'Al Amana	22
4.3.2. Le territoire comme lieu de dynamisation et de tutorat des actifs locaux	24
4.3.3 Des actions de formation adaptées à la situation spécifique des acteurs informels	25
4.3.4. Quelques constats conclusifs sur l'intervention formation en secteur informel	27

5. Des pistes de réflexion et d'action pour « former efficacement» en secteur informel	29
5.1 Forces et faiblesses des stratégies nationales en termes de développement et d'insertion	29
5.1.1. Les aides incitatives de l'Initiative nationale de développement humain (INDH)	29
5.1.2. Le ciblage de l'assurance maladie obligatoire (AMO) sur tous les catégories d'actifs ³⁰	30
5.1.3. La mise en place de mesures incitatives dans les domaines réglementaires	31
5.1.4. La structuration du marché national de l'artisanat selon les potentialités du marché international	31
5.2 Le contexte problématique du développement de la formation en secteur informel	32
5.2.1 L'absence d'une offre de formation ciblée sur les micro-entreprises et les AGR	33
5.2.2 Le positionnement ambigu des partenaires sociaux face à l'économie non formelle	34
5.2.3 Des mécanismes de financement ciblés exclusivement sur la formation en secteur formel	34
5.3.1. L'assouplissement des réglementations fiscales et sociales	36
5.3.2 L'assouplissement de la réglementation de formation professionnelle	36
5.3.3. La restructuration de l'offre de formation en fonction d'une identification précise de la demande du secteur informel	36
5.3.4 La mise en synergie des solidarités territoriales en faveur des plus démunis	36
6. Quelques remarques conclusives	38
Liste des sigles et abréviations	39
Bibliographie	40
Notes	41

1. Introduction : le Maroc, un pays illustrant les défis du Maghreb

L'étude sur la formation en secteur informel repose sur des enquêtes terrains dans trois grands types de zones géographiques de l'Afrique : celle du Maghreb, celle de l'Afrique subsaharienne et celle de l'Afrique australe. Le but est d'aborder les possibles développements de la formation professionnelle en milieu informel dans des contextes qui soient les plus représentatifs possibles de la diversité à la fois économique, sociale et culturelle du continent africain.

Le Maroc a été choisi comme l'un des cinq pays analysés dans le cadre de l'étude AFD en cela qu'il représente un type d'économie et d'organisation du monde du travail spécifique aux pays du Maghreb. Cette spécificité est définie par le fait que le Maroc, tout en développant des stratégies de renforcement de compétitivité et de mise à niveau qui ont pour finalité de les insérer efficacement dans l'économie mondiale, possède encore des pans entiers de production et de services qui le rattachent aux

économies en développement. La permanence d'une économie informelle significative tant au niveau de sa contribution à la richesse nationale que de sa fonction de régulation du marché du travail, en est le signe le plus évident.

Cette permanence va de pair avec le maintien, hors des secteurs de l'économie moderne, d'une structuration sociale marquée par des réseaux familiaux qui sont fortement présents dans l'organisation de l'activité économique informelle et en conditionnent autant les modes d'accès que les règles explicites ou tacites de fonctionnement.

Le choix du Maroc procède de la volonté des auteurs de l'étude d'aboutir à des analyses et des conclusions qui soient valables pour le pays lui-même tout en étant représentatives, par extrapolation, des mutations à l'œuvre dans l'ensemble de la région.

1.1 Les limites de l'enquête terrain

L'enquête terrain, qui s'est déroulée du 5 au 12 mars 2006, a permis de rencontrer la plupart des acteurs : représentants des institutions chargées de formation professionnelle, représentants des organisations professionnelles, partenaires sociaux, bailleurs de fonds, experts... Il a cependant été impossible d'interviewer des groupes de bénéficiaires d'une action de formation en secteur informel. Ceux-ci ont pu être approchés par des intermédiaires institutionnels ou associatifs engagés dans le montage ou la mise en œuvre d'actions de formation qui leur étaient destinées. De même, il a été difficile de rencontrer des prestataires directs de formation engagés

dans le secteur. Ont pu être entendus des acteurs publics engagés dans le développement social (Agence de développement social et entraide nationale) et, par ce biais, dans la formation des jeunes et adultes les plus démunis scolairement et professionnellement, de même qu'une institution de microcrédit, financeur et organisatrice de formation (Al Amana) à destination des micro-entreprises.

L'enquête a buté sur d'autres difficultés : difficulté des acteurs institutionnels à aborder explicitement le domaine enquêté et à désigner les acteurs les plus significatifs impliqués dans ce domaine ; difficulté des acteurs de

terrain à décrire la réalité de la professionnalisation des travailleurs employés dans les secteurs de l'artisanat, du commerce ou de l'agriculture ; difficulté de tous les

acteurs à circonscrire un domaine considéré de prime abord comme une réalité floue, non structurée et peu ou pas du tout conceptualisée.

1.2 Les apports des enquêtes et analyses existantes

L'enquête présente donc des lacunes qu'il n'a pas été possible de combler sur place. Les différentes rencontres ont cependant permis d'obtenir des études et des références d'actions qui ont été intégrées dans ce rapport et permettent ainsi d'évoquer et de rapporter des réalités qu'il n'a pas été possible de constater sur place. Ainsi, la « Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (1999/2000) » publiée par la direction de la Statistique permet d'avoir une approche statistique du secteur informel au Maroc et d'apprécier la part qu'il occupe dans l'appréciation de la richesse nationale et dans la régulation du marché du travail. De même, l'étude réalisée par Mme Jalila Ait Soudane, intitulée « Secteur informel et marché du travail au Maroc », constitue une analyse de premier ordre de la stratégie publique mise en œuvre dans ce secteur. L'étude

présente par ailleurs le positionnement économique du secteur informel en tant que variable d'ajustement ou d'alternative de politique économique. Elle analyse enfin la relation capital humain/capital social, qui préside tant aux conditions d'entrée dans le secteur que sur ses capacités d'évolution vers la création et le renforcement de la capacité d'entreprendre. Les données obtenues auprès du ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale sur les perspectives de développement, sur les dix années à venir, de l'artisanat à forte composante culturelle donnent enfin des indications précieuses sur la manière dont les politiques publiques envisagent la dynamisation d'une partie du marché du travail informel à partir d'une activation volontariste des capacités d'exportation de la production locale et de la montée en qualité des acteurs et produits de référence.

2. Les défis de la situation économique et sociale du pays

Il est impossible de décrire la situation et les grandes caractéristiques de l'économie informelle au Maroc sans les inscrire dans le contexte plus global des rapports qui

existent entre développement économique et évolution démographique et sans s'interroger sur la capacité du pays à faire face à la forte croissance de sa population active.

2.1 Une croissance insuffisante pour faire face aux défis socio-économiques du pays

Malgré une certaine stabilité macro-économique, le Maroc connaît des défis d'ordre structurel, liés notamment à la forte dépendance de la croissance économique au secteur primaire (une contribution à hauteur de 15,3 % dans le PIB en 2004 et environ 45 % de la population vivant encore en zone rurale). Les performances de ce secteur étant soumises à d'importants aléas climatiques, il en résulte une volatilité

de la croissance, si ce n'est une vulnérabilité de l'ensemble de l'économie.

Si la croissance annuelle du PIB s'est accélérée depuis la fin des années 1980, le régime de croissance marocain demeure néanmoins assez peu dynamique, comparé aux autres pays en voie de développement, et plus précisément aux performances de ses voisins.

Tableau n° 1. Evolution de la croissance sur le long terme (en %)

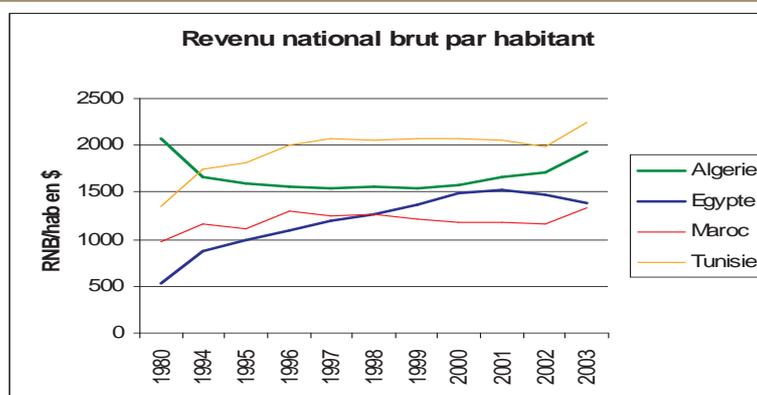
	1991-1998	1998-2004
Croissance moyenne, Maroc	2,11	3,33
Croissance moyenne, PVD	4,2	5,35

Source : FMI, 2005.

On constate ainsi que le taux de croissance du Maroc reste de plus de plus 2 points inférieur à celui observable en moyenne dans les autres pays en voie de développement. Lorsque l'on compare la situation du Maroc à celle d'autres

pays du Maghreb, on note que le revenu national brut par habitant s'établit à 1 330\$ en 2003 au Maroc contre 1 930\$ en Algérie et 2 240\$ en Tunisie, soit à un niveau parmi les plus faibles de l'espace méditerranéen.

Graphique n°1. Revenu national brut par habitant



Source : African development indicators, 2005.

Le Maroc reste par ailleurs confronté à des défis socio-économiques importants. En 2003, environ 14,3 % de la population vivait avec moins de 2\$ par jour (contre 12,2 % en Algérie et 6,6 % en Tunisie), pauvreté qui sévit particulièrement dans le milieu rural. L'analyse de l'IDH témoigne d'une amélioration constante du niveau de développement du pays, la valeur de l'indicateur étant passé de 0,579 en 1995 à 0,631 en 2003, permettant ainsi au Maroc de se classer au 124^{ème} rang sur 177 pays analysés en 2003. Néanmoins, le Maroc se positionne moins bien que d'autres pays du Maghreb, la Tunisie et l'Algérie étant respectivement classées au 89^{ème} et au 103^{ème} rang la même année.

Bien qu'en augmentation constante, le taux d'alphabétisation au Maroc, s'établissant à 50,7 % en 2002, est encore bien inférieur à celui de ses voisins tunisiens et algériens (respectivement de 73,2 % et 68,9 %). Il est par ailleurs sensiblement plus élevé chez les hommes (63,3 %) que chez les femmes (38,3 %).

Il apparaît que le taux d'alphabétisation des jeunes est de loin supérieur à celui de la population adulte globale (en moyenne de 18 points supérieur), ce qui témoigne d'une politique volontariste de l'Etat de renforcer la scolarisation et l'alphabétisation des jeunes marocains.

Tableau n° 2. Alphabétisation au Maroc et comparaisons régionales

(Taux d'alphabétisation)	1990	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Maroc									
des 15 ans et plus	38,7	43,9	45	46	46,9	47,9	48,8	49,8	50,7
des femmes de 15 ans et plus	24,9	30,5	31,7	32,8	33,9	35	36,1	37,2	38,3
des hommes de 15 ans et plus	52,7	57,6	58,5	59,3	60,2	61	61,8	62,6	63,3
des jeunes de 15 à 24 ans	55,3	61,5	62,7	63,8	65	66,1	67,3	68,4	69,5
Algérie									
des 15 ans et plus	52,9	60,3	61,6	62,9	64,2	65,5	66,7	67,8	68,9
Tunisie									
des 15 ans et plus	59,1	64,7	65,9	67,2	68,5	69,7	71	72,1	73,2

Source : World Bank, (2005), World Development Indicators.

Le principal défi pour le gouvernement du Maroc concerne dès lors le développement économique et social de sa population. Cet objectif se révèle être d'autant plus difficile à atteindre que le Maroc, dans un contexte d'internationalisation croissante, rencontre des difficultés économiques importantes.

On constate ainsi que le déficit commercial du Maroc n'a cessé de se creuser depuis 2002. En 2004, il augmentait de 34,2 % pour atteindre 70 milliards dirhams (soit l'équivalent de 6,36 milliards d'euros²), ce qui représente 15,8 % du PIB. Les fortes recettes des Marocains vivant à l'étranger ainsi que les excédents de la balance des voyages ont empêché que ce déficit n'entraîne celui de la balance des paiements.

Le niveau de croissance ne sera pas suffisant pour compenser les évolutions démographiques prévisibles, de l'ordre d'un demi-million de personnes par an, dans la mesure

où une croissance de 6 % serait nécessaire pour atteindre une amélioration du niveau de vie de la population marocaine³. Par ailleurs, les recettes de la privatisation, qui ont permis jusqu'à présent de compenser une partie du déficit budgétaire, devraient progressivement se tarir tandis que le processus d'ouverture des frontières initié par la signature en 2000 de l'accord d'association devrait également entraîner une diminution des rentrées douanières. S'ajoute à ce constat le fait que l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) annoncée par le Roi, qui a pour but de lutter de manière ciblée contre la pauvreté et l'exclusion, pèsera de manière significative sur l'évolution des dépenses entre 2006 et 2010.

Il apparaît donc essentiel pour le Maroc de maintenir ses efforts pour développer sa compétitivité de manière à pouvoir créer suffisamment d'emplois pour absorber des flux considérables de nouveaux entrants sur le marché du travail.

2.2 Une croissance incapable de répondre aux besoins d'emploi

Selon les premiers résultats globaux de l'enquête nationale sur l'emploi, la population active marocaine, âgée de 15 ans et plus, s'est chiffrée en 2004 à 11 014 000 personnes, en croissance de 2,9 % par rapport à 2003. Analysé dans le détail, l'accroissement se décline en une progression de 3,2 % des actifs en zone urbaine contre 2,6 % en zone rurale

et en une augmentation de 2,2 % de la population masculine contre une augmentation de 4,6 % de la population féminine⁴. La progression de la population active est de fait supérieure au taux de croissance démographique (qui est d'environ 2,4 %) et le différentiel entre les deux s'explique, entre autres, par une forte entrée des femmes sur le marché du travail⁵.

Tableau n°3. Evolution de la population active entre 1999 et 2004

Années	Population active (en milliers)		
	Totale	Urbaine	Rurale
1999	10 278	5 270	5 008
2000	10 285	5 345	4 940
2002	10 261	5 315	4 946
2003	10 707	5 384	5 323
2004	11 014	5 554	5 461

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique. Rabat

Relativement à la population active globale, la population effectivement occupée s'est élevée en 2004 à 9,82 millions de personnes enregistrant ainsi une hausse de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

« S'agissant de la création nette d'emplois, les différents secteurs de l'économie nationale auraient généré entre 2003 et 2004 près de 338 000 postes de travail, dont 56,2 % en milieu urbain. Toutefois, près de 100 000 parmi ces nouveaux emplois, soit 29,9 % du total, seraient des emplois non rémunérés, c'est-à-dire sans rétribution directe. Cette proportion aurait atteint 64 % en milieu rural »⁶.

Si on considère, selon les données disponibles, qu'environ 400 000 personnes arrivent annuellement sur le marché du

travail, au moins depuis 2002, l'on est obligé de constater qu'environ 60 000, soit 15 % des nouveaux arrivants, ne trouvent pas d'emploi correspondant. En agrégeant ce nombre aux 25 % des arrivants qui n'ont d'autres choix que d'accepter un emploi non rémunéré, on arrive à un total d'environ 160 000 nouveaux demandeurs d'emploi qui, soit sont au chômage, soit ont accès à une activité de type informel.

Il ressort de toutes ces données qu'il n'existe pas actuellement au Maroc une croissance suffisamment dynamique pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Si l'on considère par ailleurs qu'il existe un stock de chômeurs qui est estimé en 2004 à 10,8 % de la population active, on se rend compte du défi qui est posé à l'économie marocaine pour résoudre le problème de l'emploi.

2.3 Un marché du travail en cours de fragilisation

Une analyse attentive de la structuration du marché du travail marocain au cours de ces dernières années permet de constater plusieurs évolutions significatives de la répartition des types d'emplois occupés tant au niveau urbain que rural.

Ainsi, selon le Tableau de bord social déjà cité, la répartition de la population active occupée par statut socioprofessionnel en 2004 en milieu urbain montre une prédominance du salariat (60,9 %) et des indépendants (24,3 %). La part du salariat a cependant enregistré un repli de 68 % en 1982 à 64,6 % en

1997 puis à 60,9 % en 2004. Lors de l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 1998/1999, on notait notamment que les quintiles les plus défavorisés de la population enregistraient les taux de salariat les plus faibles. Si l'on admet le point de vue adopté par le ministère des Finances qui affirme que le « salariat représente une barrière relative contre la pauvreté et l'exclusion », on ne peut que conclure à une tendance à la fragilisation de la stabilité et de la sécurité des emplois disponibles.

La hausse correspondante de la part des indépendants (17,7 % en 1982, 25,4 % en 2004) et de celle des employeurs (3 % en 1997, 4 % en 2004) pourrait signifier une maturation du marché du travail. Elle correspond de fait à une mobilité des actifs vers les métiers du secteur informel

et à l'augmentation de la précarité de ceux qui sont tenus de faire ce choix. L'évolution concomitante du secteur rural dans lequel le salariat a baissé de 28,4 % en 1982 à 16,8 % en 2004 et où la catégorie des aides familiaux et des apprentis représente 55,8 % de la population occupée totale confirme la lecture d'une fragilisation en cours du marché du travail.

Tout se passe comme si, selon la distinction faite par les théoriciens de la segmentation du marché du travail, les emplois marocains glissaient imperceptiblement de la sphère primaire (protégée de l'insécurité par la stabilité des emplois et le statut salarial) vers la sphère secondaire dont le rôle premier est d'adapter ceux qui y travaillent à l'incertitude qu'engendrent les fluctuations de l'activité économique et, par conséquent celles de l'offre d'emploi⁷.

2.4 Un marché du travail en faible demande de qualifications

L'analyse faite par la direction de la Statistique de l'évolution de la structure de la population active entre 2002 et 2004 montre que plus des deux tiers de cette population ne possède aucun diplôme soit de l'enseignement général ou technique soit de l'enseignement professionnel. Un peu plus de 20 % d'entre eux possèdent un niveau moyen, ce qui correspond à un diplôme de l'enseignement fondamental, à un diplôme de spécialisation (une à deux années de formation après la fin de la 6^{ème} année de

l'enseignement primaire) et à un diplôme de qualification professionnelle (deux années de formation après la fin de la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire collégial). Un peu plus de 10 % ont un niveau supérieur qui correspond à un diplôme de technicien (deux années de formation après la 3^{ème} année de l'enseignement général), à un diplôme de technicien spécialisé (deux années de formation après l'obtention du baccalauréat) ou à tout autre diplôme de l'enseignement supérieur.

Tableau n°4. Structure de la population active selon le diplôme - évolution entre 2002 et 2004

Niveau éducatif (en %)	Années		
	2002	2003	2004
Sans diplôme	67,5	67,2	67,1
Niveau moyen	22,2	22,3	22,8
Niveau supérieur	10,3	10,5	10,1
Non déclaré	0,1		
Total	100	100	100

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique. Rabat.

L'observation de la variation des niveaux d'évolution de la population selon le diplôme montre une très faible diminution des sans diplômes (de 67,5 % à 67,1 % de 2002 à 2004), une légère augmentation de la population

ayant un niveau moyen (de 22,2 % en 2002 à 22,8 % en 2004) et une tendance vers le bas de la population déclarant un niveau supérieur (de 10,5 % en 2003 à 10,1 % en 2004).

Tableau n°5. Structure de l'emploi selon le niveau éducatif (en %) - évolution entre 2002 et 2004

	Années		
	2002	2003	2004
Niveau éducatif (en %)			
Sans diplôme	71,9	71,7	71,5
Niveau moyen	19,5	19,7	20,2
Niveau supérieur	8,6	8,6	8,3
Non déclaré	0,1	0,0	0,0
Total	100	100	100

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique. Rabat.

L'observation de la structure de l'emploi selon le niveau éducatif par la même direction de la Statistique permet de constater qu'il y a une correspondance très étroite entre les deux types de structuration par niveau, le système d'éducation et de formation anticipant légèrement l'évolution des emplois. On pourrait donc en conclure que le système éducatif et de formation marocain s'adapte au fur et à mesure aux besoins sinon à la demande de connaissances et de compétences exprimée implicitement ou explicitement par le marché du travail. Deux constats obligent cependant à mettre en doute cette apparente adéquation entre offre et demande.

- Le premier concerne le chômage des diplômés. Les analyses statistiques montrent qu'il est de cinq à six fois supérieur en pourcentage à celui des sans diplômes (51,1 % pour les 15/24 ans contre 8,4 % et 38,7 % pour les 25/34 ans contre 7,2 %). Elles indiquent que le marché du travail a tendance à préférer la sous-qualification à la surqualification, notamment en raison de la nécessité de maintenir les coûts de la main d'œuvre le plus bas possible pour accroître sa compétitivité. Cette réalité est cependant à nuancer au regard des résultats de deux enquêtes (la première réalisée en 1993 et intitulée « Population active urbaine », la seconde effectuée en 2002 sur le devenir de 400 diplômés de la faculté Hassan II Ain Chock de Casablanca⁸) qui mettent en évidence que le problème d'insertion des diplômés évolue fortement quand ces derniers intègrent dans leur formation une expérience professionnelle réelle et qui soulignent ainsi l'absence évidente de préparation efficace au monde du travail dans le système d'éducation et de formation actuel.

- Le deuxième concerne l'interaction de fait qui s'établit entre niveau d'éducation et positionnement sur le marché du travail. Les analyses faites des relations entre niveaux d'éducation et niveaux d'emploi dans l'occupation des emplois du secteur informel tant au Maroc que dans les grandes capitales de l'Ouest africain⁹ mettent en évidence que plus l'occupant d'un emploi a un niveau d'éducation ou de formation affirmé, plus il est capable de progresser professionnellement sur le marché du travail. Elles démontrent ainsi que l'élévation du niveau de sortie scolaire est au minimum un accélérateur de la mobilité individuelle, au mieux un moyen d'enrichissement des emplois existants.

Ces deux constats ne sont que des indicateurs de tendance d'une réalité qui demande à davantage être étudiée et prouvée. Néanmoins, ils interrogent, en tant que tels, la pertinence de la correspondance actuelle qui existe au Maroc entre l'offre d'éducation et de formation et la structuration des emplois selon le niveau éducatif. Il ne fait pas de doute que le système éducatif ne peut pas se contenter d'une simple adéquation à la demande économique et ne doit pas oublier qu'il doit donner aux jeunes le minimum de capital humain et social leur permettant d'évoluer le mieux possible dans leur vie personnelle et professionnelle. Il ne fait pas de doute non plus qu'une formation, si élevée soit-elle, doit s'interroger sur sa pertinence relativement au marché du travail, c'est-à-dire sur sa capacité à insérer dans l'emploi ceux qu'elle valorise dans la hiérarchie des diplômes.

La rapide présentation des dynamiques d'évolution sous-jacentes à la réalité économique et sociale en cours a pour seule prétention de définir le cadre général dans lequel l'analyse des grandes caractéristiques du secteur informel marocain peut prendre sens et apparaître comme élément spécifique d'une situation globale du pays. Elle constitue de fait le paysage d'ensemble dans lequel l'identification des activités de production de revenus comme de celles des micro et petites entreprises a des chances d'apparaître avec le plus d'objectivité et de réalité possible.

3. Le positionnement économique et social du secteur informel marocain

La prise de conscience par le Maroc de l'importance et de la spécificité du secteur informel ne date pas d'aujourd'hui. Il existe, en effet, depuis 1984 des enquêtes qui portent sur les acteurs économiques du secteur et qui permettent de mieux discerner leur contribution à la richesse nationale et

à la création d'emplois. Ces enquêtes ont successivement concerné les activités dans le secteur du BTP (1984/1985), les entreprises non structurées localisées (1988), le secteur localisé urbain (1997) et le secteur informel non agricole (1999/2000).

3.1 Les critères d'analyse du secteur

Une étude des critères d'analyse utilisés dans les différentes enquêtes¹⁰ montre que le Maroc a participé aux débats sur l'appréhension et la définition du secteur qui ont eu lieu au plan international. En effet, ces débats ont porté tour à tour, sous l'impulsion du BIT notamment, sur la taille des unités de production de biens et de services du secteur (moins de dix personnes), sur leur rattachement à la logique de survie ou de production de richesses, sur leur rapport à la légitimité (utilité sociale) ou à la légalité (conformité ou non avec les lois fiscales et sociales) et, finalement, sur leur capacité de formalisation et d'accumulation. Ils ont abouti à un positionnement commun, lors de la Conférence internationale des statisticiens de 1993, qui définit de manière globale que le secteur informel est constitué par une fraction d'entreprises individuelles qui se distinguent des sociétés et quasi-sociétés en ce qu'elles ne tiennent pas un ensemble complet de comptes et ne constituent pas des personnes morales distinctes des ménages dont elles dépendent.

L'enquête de 1984 portant sur le secteur du BTP a pris comme critère d'analyse « toutes les unités (localisées ou non) qui ne tiennent pas de comptabilité détaillée », celle de 1988 relative aux entreprises non structurées localisées a utilisé le concept d' « unité avec un maximum de dix actifs qui ne détient pas une comptabilité détaillée » et celle de 1997, ciblée sur les entités urbaines utilisant un local fixe, a pris en compte « toutes les unités de moins de dix actifs échappant à la loi ».

L'enquête nationale sur le secteur informel non agricole réalisée en 1999/2000 est la dernière approche en date qui donne « un aperçu global sur l'intégration des activités de production des ménages dans la comptabilité nationale »¹¹. Cette enquête étudie le secteur informel non agricole au travers de l'analyse de l'activité d'unités de production dites « informelles » (UPI), une unité de production informelle faisant référence à « toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète décrivant son activité et ce, conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994 »¹². Elle est donc pleinement conforme à la définition statistique du secteur informel adoptée au plan international en 1993. Elle utilise par ailleurs comme sous-critères d'analyse la taille des unités de production, leur caractère localisé ou non localisé, ainsi que leurs relations aux réglementations fiscales ou sociales, ce qui lui permet de se situer dans la continuité des différentes enquêtes qui l'ont précédée.

Il ne fait pas de doute, au regard de ces différentes enquêtes, que le Maroc a pris conscience très tôt de l'importance de la partie informelle de son économie et qu'il lui a appliqué les différents concepts d'analyse utilisés à cet effet pour se situer pleinement dans l'approche internationale, ce qui facilite la comparaison de sa situation spécifique avec celle des autres pays.

3.2 Les principaux constats des enquêtes réalisées

Les résultats des différentes enquêtes statistiques permettent de prendre la mesure du poids du secteur informel dans l'économie marocaine et d'en percevoir les grandes caractéristiques, tant au niveau de la part qu'il représente dans la production de la richesse nationale que de la place qu'il occupe sur le marché international¹³.

3.2.1 La difficile frontière entre formel et informel dans le secteur du BTP

L'enquête réalisée en 1984 a porté sur l'ensemble des unités opérant dans les secteurs formel et informel du bâtiment et des travaux publics (BTP). Dans sa partie informelle, elle a concerné les entreprises ne tenant pas de comptabilité détaillée, à la fois localisées et non localisées.

Les résultats obtenus montrent que le secteur informel occupe 52 % de la main d'œuvre, et qu'il contribue à hauteur de 40 % de la production et de 55 % de la valeur ajoutée. On peut en déduire que le BTP est un secteur fortement investi par l'économie informelle.

Selon le représentant du Groupement interprofessionnel d'aide au conseil (GIAC) de la branche BTP rencontré lors de l'enquête terrain, les données actuelles montreraient une emprise très importante de l'informel sur les activités du secteur. Ainsi, sur une estimation globale de 350 000 travailleurs employés dans le secteur, seulement 116 000 relèveraient d'entreprises déclarées à la caisse nationale de sécurité sociale et donc susceptibles de tenir une comptabilité complète de leurs activités. Ce chiffre est néanmoins à prendre avec précaution dans la mesure où, selon ce même représentant, les entreprises officiellement déclarées (souvent suite à un contrôle) disparaîtraient le jour qui suit leur déclaration et renaîtraient sous d'autres formes et d'autres noms. Sur les 53 000 entreprises déclarées à la CNSS, seulement 3 500 sont qualifiées au titre de la FNBTP et 2 500 d'entre elles sont affiliées à la Fédération.

Il semble donc réaliste de considérer que le secteur du BTP comporte une part « d'informalité » au moins aussi forte que celle constatée en 1984. L'une des difficultés à faire la part entre le formel et l'informel viendrait du fait que « dans le secteur du BTP beaucoup d'entreprises répondent à des appels d'offre avec papier à en-tête sans pour autant être régularisées. Elles font des facturations qu'elles achètent et donnent des numéros de fax qui sont ceux du cybercafé voisin. Elles emploient par ailleurs des salariés qui sont payés à moitié prix et qui ne sont pas déclarés »¹⁴.

Il existerait donc un problème sérieux de validation des déclarations de positionnement des entreprises.

3.2.2 La forte croissance des unités informelles localisées urbaines

Deux enquêtes ont été réalisées à ce sujet. La première, conduite en 1988, a analysé les différentes unités économiques non agricoles, localisées en milieu urbain (à l'exception de celles du BTP) et caractérisées par l'absence de comptabilité détaillée. La deuxième, menée en 1997, a porté sur le même échantillon, secteur du bâtiment inclus, avec des critères légèrement différents : des unités économiques limitées à dix actifs, des unités possédant un local fixe et des unités ne répondant pas ou ne répondant que partiellement aux obligations fiscales et sociales.

L'intérêt de relier entre elles ces deux enquêtes est à la fois d'apprécier la part prise par le secteur informel relativement à l'économie globale et de considérer son évolution sur un espace temps significatif de neuf années. Les résultats qui se dégagent de cette double approche peuvent être définis comme suit :

- L'enquête de 1988 montre que le secteur informel occupe une place tout à fait significative dans les secteurs enquêtés. Elle met ainsi en évidence que dans les trois branches retenues (Industrie, Commerce et Services), « l'emploi non structuré » représente plus de 25 % de

l'emploi total. Par ailleurs, elle met en lumière les différences de structure de l'emploi entre formel et informel, en démontrant que les activités du secteur informel sont majoritairement réalisées par des indépendants, employeurs ou associés (53,7 % contre 20,7 % pour le secteur formel) alors que les salariés ne contribuent qu'à raison de 30 % de l'emploi total (contre 65,2 % pour le secteur formel). L'activité informelle est donc majoritairement une activité autonome. Elle comporte également un certain nombre d'apprentis (4,4 % selon l'enquête), mais il semblerait, selon toutes les études existantes à ce sujet, que leur effectif dans les ateliers d'artisanat et de réparation ait été largement sous-estimé, et qu'il y représenterait environ un tiers des personnes occupées.

- L'enquête de 1997 présente l'intérêt d'avoir totalisé le nombre d'unités informelles et d'emplois dans les mêmes branches que celle de 1988 et permet ainsi de comparer l'évolution des données sur une durée suffisamment longue pour que celle-ci soit significative. La mise en correspondance des résultats des deux enquêtes permet ainsi de constater deux progressions significatives :

- une progression annuelle de 7 % du nombre d'unités informelles,
- une progression annuelle de 8 % du nombre d'actifs occupés dans le secteur.

On peut déduire de cette comparaison que la part que représente le secteur informel dans l'économie globale marocaine a été en forte augmentation au cours de la période séparant les deux enquêtes et, par extrapolation, sur l'ensemble de la décennie des années 1990.

3.2.3 L'enquête nationale sur le secteur informel non agricole

L'enquête nationale sur le secteur informel non agricole (1999/2000) constitue l'analyse la plus complète jamais réalisée au Maroc dans le domaine. Elle analyse le rôle effectif joué par le secteur en tant que contributeur à la richesse et à l'emploi national. Elle rend également

compte de la relation qui existe entre les niveaux de sortie du système national d'éducation et de formation, et les niveaux et types d'emploi occupés. La réalisation au même moment de l'enquête sur le Maroc et dans les pays de l'UEMOA et la disponibilité de certaines données sur l'Algérie sur la même période permettent par ailleurs de positionner le Maroc dans le contexte du Maghreb et de comparer la place qu'occupe le secteur informel au Maroc et en Afrique subsaharienne.

3.2.3.1 La part significative de l'informel marocain dans la création de valeur

Comme souligné dans les remarques préliminaires, l'enquête ne rend compte que d'une partie de l'activité informelle, les domaines de l'agriculture et de l'abattage ou relevant de l'ensemble des activités domestiques non agricoles n'étant pas insérés dans l'échantillonnage. Si l'on considère les seuls résultats statistiques disponibles du secteur informel non agricole, on constate que celui-ci contribue pour 17 % à la production de la richesse nationale. Si l'on prend en compte la production de valeur des deux autres domaines mentionnés et que l'on suppose raisonnablement qu'une très grande part de leurs productions relève de l'activité non structurée, on arrive à une production globale de richesse de l'ordre de 40,5 % selon la répartition suivante :

Tableau n°6. Contribution des ménages dans l'économie nationale

Nature des activités de production	Part de la valeur ajoutée dans le PIB
Agriculture et abattage	15,9 %
Secteur informel non agricole	17 %
Activités domestiques non agricoles	7,6 %
Ensemble	40,5 %

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique – Rabat

Une analyse plus fine de la répartition des activités par branche montre que le commerce et la réparation participent de manière très dominante à la production de richesse du secteur informel devant l'artisanat, les autres services (dont le transport et les services aux personnes) et la construction.

Tableau n°7. Part du secteur informel non agricole dans le PIB total (1999/2000)

	Chiffre d'affaires (en millions de DH)	Part dans le PIB national total
Industrie et artisanat	17 070,9	1,7 %
Construction	6 411,9	0,7 %
Commerce et réparation	128 145,3	13,1 %
Autres services	14 718,1	1,5 %
Total	166 346,2	17 %

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique – Rabat.

Comparées aux résultats de l'enquête sur le secteur informel dans les sept grandes capitales de l'UEMOA¹⁵, ces données montrent que le secteur informel marocain est beaucoup moins partie-prenante de la création de richesse nationale qu'en Afrique sub-saharienne (17 % du PIB contre 54 % en Côte d'Ivoire par exemple). On constate également que la contribution du secteur du commerce au PIB excède largement celles des autres secteurs de l'activité informelle, contrairement à la situation observable dans les pays de l'UEMOA, où ce sont les activités de services qui prédominent. Cet écart est illustratif de la part prépondérante prise par l'économie moderne marocaine dans le secteur des services et de l'industrie comparativement aux pays sub-sahariens.

Lorsque l'on compare la situation marocaine à celle de l'Algérie à la même période, on s'aperçoit que l'économie marocaine est moins structurée, dans la mesure où la contribution du secteur informel au PIB (hors hydrocarbures) s'élevait à 13,09 % en Algérie. L'économie informelle marocaine est par ailleurs fortement ciblée sur le secteur marchand puisqu'on observe une répartition d'activités fortement dominée par le BTP (57,3 % en 2000) suivi du commerce (16,28 %)¹⁶.

3.2.3.2 La part croissante de l'informel dans l'emploi national

Le nombre d'unités de production informelles¹⁷ (UPI) estimé dans l'enquête nationale est de 1 233 240, dont l'immense majorité (71,6 %) se trouve en zones urbaines. Ce chiffre est largement supérieur aux estimations de 1988 (244 869 en zones urbaines à l'exception du BTP) et à celles de 1997 (513 450 UPI en zones urbaines ayant un local fixe).

Déclinée par secteur d'activité, la répartition des UPI est conforme au classement établi selon leur part prise dans la production de valeur et souligne à nouveau le rôle prépondérant joué par les secteurs du commerce et de la réparation.

Tableau n°8. Répartition des UPI par secteur d'activité économique (1999/2000)

Secteur d'activité	Indicateurs	
	Nombre d'UPI (en milliers) ¹⁸	%
Industrie et artisanat	257,7	20,9
Construction	76,9	6,2
Commerce et réparation	650,9	52,8
Autres services	247,7	20,1
Total	1 233,2	100

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique – Rabat.

Ces UPI sont composées en général d'une seule personne (dans 70,5 % des cas) et occupent en moyenne 1,5 personne par unité. Elles emploient 12,7 % de femmes contre 87,3 % d'hommes et une population active ayant un âge moyen de 36,5 ans. Les salariés représentent 18,4 % des actifs occupés et 81,4 % d'entre eux exercent leur activité dans un cadre familial.

L'analyse de l'emploi par secteur donne les résultats suivants :

- 48,2 % des actifs de l'économie informelle travaillent dans le commerce et la réparation (dont 36,9 % dans commerce de détail en magasin) ;
- 25 % sont occupés dans l'industrie et l'artisanat (dont 49,7 % dans les industries du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure) ;
- 19,8 % assurent les services hors commerce (dont 30,5 % dans les services aux personnes et 28,3 % dans les activités de transport et de communication) ;
- 7 % sont présents dans la construction et les travaux publics.

Plus globalement le secteur informel cumule 39 % de l'emploi global du pays (hors secteur agricole). Le ratio entre emploi formel et emploi informel permet d'identifier les secteurs où l'informel est prédominant.

Tableau n°9. Part de l'activité informelle dans l'emploi national et décomposition par secteur (1999/2000)

Secteur d'activité	Indicateurs	
	Volume de l'emploi informel (en milliers)	Part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole total (en %)
Industrie et artisanat	476,4	36,8
Construction	132,8	23,6
Commerce et réparation	917	91,2
Autres services	375,7	18,8
Total	1 901,9	39

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique – Rabat.

Le tableau montre d'abord que le secteur marchand marocain est dans sa quasi-totalité un domaine d'activité exploité par le commerce de détail et le commerce ambulants informels. Il met ensuite en évidence l'importance du secteur artisanal informel (qui regroupe un tiers des emplois dans la branche « industrie/artisanat » et un quart des emplois nationaux hors secteur agricole)¹⁹. Il montre enfin, tous secteurs réunis, que l'économie

informelle représente un segment du marché du travail qui totalise deux emplois sur cinq, qui a plutôt tendance à croître au regard de l'évolution des résultats des différentes enquêtes et qui constitue, selon les informations recueillies au cours de l'enquête, le lieu d'insertion premier des jeunes sans qualifications ou de niveau de formation suffisant.

3.2.3.3. Les effets induits de la sous-scolarisation sur l'activité du secteur informel

Le croisement des types d'activité du secteur informel avec les niveaux de diplômes de ceux qui y travaillent met en lumière la relation tendancielle qui existe entre la sous-scolarisation des jeunes et des adultes et leur positionnement sur le marché du travail. Il apparaît que moins un individu est éduqué ou formé plus il a des chances d'être un actif occupé du secteur informel.

Tableau n°10. Répartition des personnes occupées dans le secteur informel selon le niveau de diplôme

Secteur d'activité	Répartition des travailleurs du secteur informel (en%) selon le diplôme (1999/2000)			
	Sans diplôme	Niveau moyen ²⁰	Niveau supérieur ²¹	Non déclarés
Industrie et artisanat	76,4	18,3	1,1	4,2
Construction	66,5	16,6	1	15,9
Commerce et réparation	71,6	22	3,1	3,3
Autres services	60,5	25,4	6,7	7,4
Total	70,3	21,3	3,2	5,2

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique – Rabat

Bien que les années de réalisation des deux enquêtes diffèrent, rendant toute comparaison des données difficile, on peut néanmoins constater, au travers du rapprochement des données de ce tableau avec celles de la population active selon le niveau de diplôme présentée plus haut (voir paragraphe 2.4), une tendance à la surreprésentation des sans diplômes et à la sous-représentation des diplômés de niveau moyen et surtout supérieur dans la population employée dans les UPI. Cette analyse vaut pour le secteur de l'industrie et de l'artisanat ainsi que pour celui du commerce et de la

réparation. A l'opposé, il est difficile de faire valoir cette constatation dans le secteur de la construction, les données étant difficilement interprétables au regard du grand nombre de non-déclarés. Par ailleurs, on constate que la structuration par niveau de diplôme dans le secteur des services de l'économie informelle s'approche davantage de celle de la population globale. Il n'y a donc pas uniformité des structures de qualification à l'intérieur même du secteur informel et certaines de ses activités se rapprochent des spécificités du secteur formel.

Tableau n°1 1. Répartition selon le diplôme des patrons d'unités de production informelles

Secteur d'activité	Répartition selon le diplôme des patrons d'UPI (en%) (1999/2000)		
	Sans diplôme	Niveau moyen	Niveau supérieur
Industrie et artisanat	80,8	17,9	1,3
Construction	81,3	17,2	1,5
Commerce et réparation	77,4	19,8	2,8
Autres services	71,5	22,4	6,1
Total	77,1	19,8	3,1

Source : Enquêtes emploi. Direction de la Statistique – Rabat.

La mise en relation entre les niveaux de diplômes des patrons des UPI et ceux de l'ensemble des employés souligne une autre caractéristique du secteur informel : les patrons ont un niveau de diplôme globalement moins élevé que l'ensemble des actifs. Une des explications possibles pourrait être liée à l'âge de ces derniers, dont plus de 60 % dépassent les 35 ans ; ils auraient donc eu moins d'opportunités de fréquenter l'école. On peut supposer que les jeunes entrant dans le secteur ont un niveau de scolarité légèrement supérieur à celui de leurs aînés.

L'ensemble de ces données sur la relation type d'activité/niveau de diplôme prend sens si on considère, selon les données de l'enquête, que « le niveau d'instruction est en faveur d'une réalisation de chiffres d'affaires importants ». Ainsi l'analyse des données recueillies permet de constater que le chiffre d'affaires moyen passe de 120 447 DH soit près de 11 000 € par unité pour les chefs d'UPI sans niveau d'instruction ou de diplôme moyen, à 204 492 DH soit 18 500 € environ pour ceux qui ont un niveau d'instruction ou de diplôme supérieur. On retrouve cette relation entre niveau d'instruction et niveau d'activité dans d'autres pays en développement. Selon l'enquête sur les sept capitales de l'UEMOA, le niveau de revenu est multiplié par deux pour un individu ayant fait des études secondaires et par cinq pour un individu ayant fait des études supérieures²². Il y

a donc une relation de cause à effet directe entre niveau scolaire et dynamisme économique.

L'ensemble des données des différentes enquêtes analysées montre que les faibles performances du système scolaire marocain constatées entre 2002 et 2004 ne sont pas sans effet sur le secteur informel. En produisant depuis des années une proportion majoritaire de jeunes sans aucune qualification scolaire ou professionnelle, l'appareil d'éducation et de formation entretient de fait un vivier de main-d'œuvre adapté à la structuration de base de l'emploi non qualifié du secteur informel et incapable d'en faire progresser, à cause de son manque de capital humain, les niveaux de productivité et de revenu. Cette adéquation par le bas n'est pas en elle-même la cause de la structuration du marché du travail qui dépend d'abord du niveau de richesse produit et des capacités de croissance de l'économie nationale. Elle introduit néanmoins un élément de statu quo qui n'aide pas à développer une vision positive des capacités d'évolution du secteur, et encore moins à le faire passer du stade d'économie de survie et de subsistance à une économie de croissance et de développement. Une vision positive que beaucoup d'acteurs de terrain marocains essaient pourtant de créer au-delà des défauts du système de formation en place et d'une situation économique en recherche de création d'emplois.

4. Les dynamiques de formation et de transformation en cours dans le secteur informel

L'enquête terrain a permis de constater que l'appréhension du secteur informel n'allait pas de soi chez la plupart des interlocuteurs rencontrés. Elle s'est heurtée à la difficulté de certains acteurs institutionnels de la formation professionnelle à aborder un domaine qui ne faisait pas partie de leurs missions, tout en questionnant l'efficacité de leur action vis-à-vis du marché du travail. Elle a permis de noter le souci du monde politique à mettre en œuvre des moyens

susceptibles de lutter contre les problèmes d'insertion sociale, professionnelle et économique d'une partie importante de la population du pays. Elle a enfin pu identifier des acteurs publics et privés de terrain conscients de l'ampleur du problème à résoudre et engagés ou désireux de s'engager dans une transformation lente mais réelle de la capacité du secteur informel à se prendre en charge et à progresser peu à peu vers des modalités décentes de travail et de revenu.

4.1 Un système de formation professionnelle inadapté aux besoins du secteur informel

La difficulté de la relation entre un système de formation mis en place pour qualifier les jeunes entrant sur le marché du travail et un secteur économique qui insère essentiellement des jeunes non qualifiés a été sensible tout au long de l'enquête. Elle tient de fait à trois raisons principales : l'existence de voies de formation professionnelle hors du système d'éducation et de formation, l'exclusion des jeunes déscolarisés ou non scolarisés des voies d'accès instituées à la qualification professionnelle et le difficile développement d'un apprentissage adapté aux besoins des entreprises et au niveau de formation des jeunes.

4.1.1. La forte permanence d'un apprentissage sur le tas

Les enquêtes de 1997 et 1999 montrent que seuls 4 % à 5 % des travailleurs du secteur informel ont fréquenté un établissement de formation professionnelle et que 80,3 % de ces travailleurs ont acquis leur formation sur le tas²³. On peut donc considérer que la formation professionnelle développée dans le cadre du système national de formation

a un effet tout à fait marginal sur les compétences développées et mises en œuvre par le secteur informel et concerne quasi exclusivement les jeunes entrant dans le marché du travail moderne et formel. Cette situation pose la question, soulevée dans d'autres pays et par diverses institutions²⁴, de la pertinence d'une formation qui ne s'adresse pas à ceux qui ont le plus de difficultés à être insérés sur le marché du travail.

Il n'a pas été aisé d'identifier, au cours de l'enquête, les conditions réelles de mise en œuvre de la formation sur le tas, les interlocuteurs donnant à chaque fois l'impression que cette forme d'apprentissage traditionnel n'était plus à l'ordre du jour des réformes en cours.

L'entretien avec le représentant de la branche du BTP a permis de constater que ce type de formation ne s'adressait pas, dans le secteur de la construction, aux moins de 18 ans pour des raisons de sécurité.

La rencontre avec la Fédération des industries du cuir

(FEDIC) a permis d'avoir la confirmation que l'apprentissage traditionnel était encore très développé dans tous les métiers manuels : cuir, confection-textile, tapis, poterie, menuiserie, plomberie, électricité, maçonnerie, commerce (dans les boutiques et dans la vente ambulante), hôtellerie et restauration, réparation automobile, pêche et agriculture. Selon le représentant du secteur cuir, qui avait été un ancien directeur de centre de formation, il paraissait important de faire évoluer une formation qui se faisait de manière naturelle par imitation et reproduction progressive des gestes du maître artisan.

La rencontre avec le directeur du Groupement interprofessionnel d'aide au conseil (GIAC) de l'industrie textile a confirmé ce point de vue, tout en soulignant que des partenariats étaient en cours dans le secteur du textile avec le secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle et la GTZ, en vue de mettre en place un apprentissage structuré à partir des besoins réels des entreprises.

4.1.2. Un accès quasi impossible des jeunes en échec scolaire au dispositif de formation professionnelle actuel

Les rencontres tant avec la direction de l'OFPPPT²⁵ qu'avec le directeur de l'Enseignement professionnel et la délégation régionale du ministère du Tourisme et de

l'Artisanat ont permis de constater que les jeunes qui sortaient du système scolaire en situation d'échec n'avaient, de fait, pratiquement aucune possibilité d'entrer dans un dispositif de formation formelle qualifiant ou certifiant.

Même si les textes officiels stipulent que la justification d'un certificat d'alphabétisation ou d'un minimum en matière de lecture et d'écriture est suffisante pour entrer dans une formation qualifiante et d'initier ainsi un parcours de formation professionnelle, tous les interlocuteurs rencontrés ont affirmé que le pré-requis minimal d'accès à la formation professionnelle était de fait l'atteinte du niveau terminal de la 6ème de l'enseignement primaire. Les entrées successives dans les dispositifs de formation tant résidentiels que par apprentissage aux niveaux fixés par le système (certificat de formation professionnelle, certificat de qualification professionnelle, diplôme de technicien, diplôme de technicien supérieur) présupposent toutes soit l'atteinte d'un niveau scolaire minimum assortie d'un concours ou d'une orientation scolaire, soit une montée progressive de l'échelle des certifications et des diplômes professionnels existants. Ces entrées sont schématisées dans le schéma n°1 par niveau de formation et d'entrée sur le marché du travail²⁶.

Schéma 1 : Organisation de la formation professionnelle



La liaison très structurée entre niveau de scolarisation atteint et possibilité d'entrée en formation professionnelle correspond en réalité à l'hypothèse d'une continuité sans rupture entre l'enseignement fondamental et l'entrée en spécialisation professionnelle. Selon les indications de l'Entraide nationale, l'organisation actuelle du système de formation professionnelle ne permet pas aux 60 000 jeunes qui quittent chaque année l'école d'accéder à une forme instituée de formation professionnelle. Le dispositif est également incapable de répondre à la demande de formation que représentent les deux millions de jeunes de 9 à 15 ans qui n'ont jamais fréquenté l'école ou qui l'ont quittée avant la fin de la scolarité obligatoire²⁷. La formation de ces jeunes qui entrent massivement dans le secteur informel appelle d'autres méthodes et d'autres moyens que le système institué de formation professionnelle ne peut apporter dans sa configuration actuelle.

4.1.3. Expérimentation d'un apprentissage centré sur les besoins de l'entreprise

Conscient de la nécessité d'offrir aux jeunes en rupture de scolarité la possibilité d'acquérir, à travers l'exercice d'un métier de leur choix, les qualifications nécessaires favorisant leur insertion dans la vie active, le secrétariat d'Etat à la formation professionnelle développe, depuis l'institution de la loi n°12-00, un apprentissage de type nouveau. Ce dispositif s'adresse, en particulier, à des publics ayant des niveaux d'instruction plus bas que ceux de la formation résidentielle et concerne par là même des jeunes qui risquent fort de s'insérer dans l'emploi par l'intermédiaire du secteur informel.

Cet apprentissage est mis en œuvre par l'OFPPT, mais également au titre des conventions établies par le secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle avec les ministères de l'Artisanat, de la Pêche, du Tourisme, de l'Agriculture et avec l'Entraide nationale. Selon les différents interlocuteurs rencontrés, cet apprentissage, qui a formé 12 000 jeunes en 2005 et 60 000 au total depuis l'entrée en vigueur de la loi, se heurte à deux difficultés :

- celle pour les entreprises partenaires de l'opération de respecter le cahier des charges de la formation. Ainsi, l'OFPPT, qui avait initié des expériences de formation en commun avec le secteur de l'artisanat en 2001, y a mis fin très

rapidement. En effet, ils auraient abouti à un constat d'échec de la coopération avec le secteur : les artisans ne réalisaient pas de formation théorique et mettaient les jeunes au travail sans indemnités et sans couverture sociale, ce qui a provoqué une déperdition allant jusqu'à 70 % des jeunes entrés en formation.

- celle des centres de formation de se mettre au niveau des capacités et besoins de formation des entreprises. Cette difficulté, soulignée par les différentes organisations professionnelles rencontrées, tient notamment au fait que les centres envoient dans les entreprises des jeunes à des moments et à des postes qui ne correspondent pas nécessairement au rythme de production de l'entreprise ou à ses besoins en compétences.

Le constat de cette réalité a amené le secrétariat d'Etat à soutenir, dans le cadre de MEDA II et avec l'aide de la coopération allemande (GTZ), la mise en place d'un dispositif d'apprentissage dans le cadre de CFA intra-entreprises. Soutenue par des associations ou fédérations professionnelles telles que l'AMITH (Association marocaine des industries du textile et de l'habillement) ou la FEDIC (Fédération des industries du cuir), l'expérience consiste à mettre en place une formation centrée sur une véritable acquisition de compétences en situation de travail. De fait, la prise en charge de l'apprentissage par les entreprises elles-mêmes, au moyen d'une approche de formation en consortium, permet à chacune d'entre elles de réfléchir à son besoin de professionnalisation et ainsi de former au plus près de ses besoins. En effet, la réussite de l'expérience nécessite, selon le responsable de la GTZ de Casablanca, la mise en œuvre d'un véritable dispositif de coaching afin d'aider les entreprises à dépasser la simple mise au travail des jeunes et à devenir véritablement formatrices.

L'enquête n'a pas permis d'obtenir toutes les informations utiles sur la manière dont cette forme d'apprentissage pouvait être bénéfique aux jeunes déscolarisés et aux travailleurs du secteur informel. Il y a néanmoins eu accord, tant de la part du responsable du GIAC cuir et textile que de la part du responsable de la coopération allemande, pour dire que ce type d'apprentissage était adapté à un tel public et pourrait donner lieu, dans le cadre de partenariats avec les chambres de commerce et d'artisanat, à la mise en place de dispositifs de formation spécifiques et adaptés aux besoins du secteur informel.

4.2 Des offres publiques d'initiation, de formation et d'insertion professionnelle adaptées aux publics les plus déscolarisés et les plus défavorisés

Si la rencontre avec les responsables du système de formation professionnelle a montré les limites et les mutations en cours d'une offre d'abord orientée vers les besoins de formation et d'insertion du secteur moderne, la rencontre des acteurs de l'éducation non formelle et du développement social a permis d'explorer la manière dont les pouvoirs publics appréhendaient leur rôle de formation et d'aide à l'insertion auprès des publics les plus défavorisés. Ce rôle n'est pas d'abord perçu, de leur part, comme une action à mener en direction du secteur informel, mais comme une nécessité de prendre en compte les problèmes de pauvreté et d'exclusion que connaissent les individus qui n'ont pas été scolarisés, et toutes celles et ceux qui connaissent le chômage visible ou invisible. Il touche cependant le cœur du problème du secteur informel dans la mesure où celui-ci est, dans la très grande majorité des cas, le seul lieu où les plus défavorisés peuvent exercer des activités génératrices de revenu. Cette étroite connexion entre pauvreté, exclusion et secteur informel explique pourquoi les acteurs du développement social et de l'éducation non-formelle sont tant soucieux de l'insertion sociale et professionnelle.

4.2.1. Les actions d'alphabétisation et d'insertion de l'éducation non formelle

Depuis 1997, le Maroc connaît un nombre extrêmement important d'enfants entre 9 et 16 ans qui se situent en dehors du système scolaire formel (entre 2 et 3,5 millions). Cette situation a poussé le ministère de l'Education à se poser la question sur la manière de prendre en charge les nombreux enfants « invisibles » d'âge scolaire qui, tout en étant hors de l'école, ont droit à l'éducation.

La réponse a été, d'un côté, la création en 1998, à l'intérieur du ministère, d'une direction de l'Education non formelle afin de permettre aux pouvoirs publics d'atteindre les trois objectifs prioritaires fixés en vue de favoriser le développement du pays : l'éducation pour tous, la généralisation de l'enseignement et la lutte contre l'analphabétisme. Elle a été, d'un autre côté, la mise en

œuvre d'actions concrètes afin de ne pas laisser les enfants déscolarisés à leur sort et de les aider soit à s'insérer dans la vie active, soit à s'orienter vers la formation professionnelle, soit à se réinsérer dans l'enseignement formel.

Le ministère a mis en place plusieurs expériences significatives pour la montée en compétences du secteur informel. Ces actions ont été mises en œuvre selon le principe de proximité, mobilisant au maximum les acteurs régionaux, provinciaux et locaux ainsi que le réseau associatif (ONG, associations de quartier et de village). Elles ont bénéficié annuellement à 35 000 enfants jusqu'en 2003 et à 43 000 à partir de 2004 :

- un programme d'éducation et de formation fonctionnelle des enfants en situation de travail. Réalisé en partenariat avec les ONG, le ministère de l'Artisanat et les chambres professionnelles, il permet aux enfants et aux jeunes de 12 à 15 ans d'acquérir les compétences de base minimales permettant de recevoir un enseignement fonctionnel approprié au métier exercé et d'être préparés à leur insertion dans la vie active.
- un programme d'insertion dans la formation professionnelle. Destinés aux enfants et jeunes déscolarisés de 12 à 15 ans, il vise essentiellement la mise à niveau des connaissances de base et l'apprentissage d'un métier par l'intermédiaire de l'insertion dans le système de formation professionnelle. Réalisé en partenariat avec le secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle et avec des entreprises, il permet aux bénéficiaires d'être sensibilisés à l'apprentissage d'un métier et d'acquérir les compétences de base exigées par les pré-requis de la formation professionnelle présentés plus haut.

Selon le directeur de l'Education non formelle, ces expériences ont beaucoup plus de chances de réussir quand elles sont localisées là où se trouvent les enfants et qu'elles ont pour visée l'insertion professionnelle. Des ONG chargées de les mettre en œuvre ont ainsi remarqué qu'à

Fès, les enfants venaient d'autant plus facilement que le regroupement se passait à côté de leur lieu de travail. Elles ont également fait le constat que le taux de rétention des enfants dans ces regroupements était d'autant plus fort que l'éducation aboutissait à un pré-apprentissage. Selon ce même responsable, un tiers des enfants déscolarisés au Maroc n'auraient d'autre envie que de rentrer en pré-professionnalisation. Il existerait actuellement environ 40 classes de ce type au Maroc et il serait envisagé de faire appel au micro-crédit pour les financer et les développer.

En ce qui concerne les adultes, les besoins sont tout aussi réels puisque l'enquête de 1999/2000 montre que presque la moitié des actifs informels n'a jamais fréquenté un établissement scolaire (61,5 % pour les ruraux contre 40,3 % pour les citadins). La direction de l'Education non formelle a mis en place, dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme et pour la promotion de l'éducation non formelle, érigée par le Roi le 13 octobre 2003 en priorité nationale, un vaste programme de soutien financier, pédagogique et technique au profit des ONG intervenant dans le domaine de l'alphabétisation. Mises en œuvre sur la base de conventions entre le ministère et les ONG, les actions permettent entre autres :

- de mettre en place un système d'alphabétisation qualifiant et débouchant sur la création d'activités génératrices de revenus (AGR) par les néo-alphabètes (initiation professionnelle) ;
- de concevoir, à destination des salariés analphabètes des entreprises de tous les secteurs économiques, une pédagogie spécifique et des outils didactiques appropriés aux activités professionnelles de ces salariés (action qui peut être financée dans le cadre des Contrats spéciaux de formation).

Si la première des actions est à destination exclusive d'un public en secteur informel, la deuxième concerne d'abord les salariés dans les entreprises formelles. Néanmoins, il paraît évident qu'elle pourrait être transférée quasiment telle quelle vers les salariés des entreprises informelles sinon vers l'ensemble des travailleurs des UPI.

4.2.2. Les actions de mise à niveau et de formation de l'Entraide nationale

L'Entraide nationale est un établissement public bénéficiant d'une autonomie financière et de gestion. Placée sous la tutelle du ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, elle regroupe environ 1 600 établissements, dont 702 centres d'éducation et de formation, et concerne plus de 65 000 bénéficiaires, essentiellement des filles ou des femmes. L'objectif de l'action de l'Entraide est la lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre de ses missions, l'Entraide réalise deux actions significatives au regard des besoins d'insertion et de formation du secteur informel :

- elle organise une initiation professionnelle d'un an qui permet aux jeunes déscolarisés ou sans niveau scolaire suffisant d'arriver à entrer en apprentissage. Cette initiation permet donc à des jeunes, qui habituellement ne peuvent pas accéder aux dispositifs de formation résidentiels ou en apprentissage et entrent dans l'économie informelle sans qualification aucune, d'être habilités à suivre un parcours certifiant ou diplômant. L'idée en cours de finalisation est d'organiser pour les jeunes qui n'ont pas le niveau requis un apprentissage en trois ans, la première année étant l'année d'initiation qui leur permet de devenir éligibles à l'entrée dans la formation formelle. L'Entraide possède 55 centres de formation par apprentissage (CFA) dont les programmes ont été élaborés avec l'aide de la coopération française et qui forment actuellement 5 700 apprentis. Le taux d'insertion de ces derniers est assez élevé - 85 % d'entre eux sont en activité dans les trois mois qui suivent la fin de leur cycle de formation. L'Entraide forme également, dans le cadre de ses CFA, des maîtres d'apprentissage analphabètes afin qu'ils puissent aider à former les jeunes et à les accueillir après coup dans leurs ateliers ;
- elle a lancé en 2004 un grand projet appelé NAJMA ou « Etoile », dont le but est de contribuer au développement social local et d'asseoir une nouvelle approche de travail social basée sur la proximité. Il s'agit notamment de renforcer les missions d'éducation, de

formation, et d'orientation des centres existants et de consolider le suivi et l'aide à l'insertion et à l'intégration socio-économique des populations défavorisées. Figurent parmi les nombreuses actions de ce projet la formation de boulanger, destinée à des jeunes marginalisés vivant dans la rue, trois formations aux techniques de l'informatique à destination de jeunes démunis et déscolarisés, et l'initiation à l'élevage d'animaux de ferme pour des jeunes filles en difficulté et analphabètes.

L'entraide nationale forme actuellement 5 % de la population scolaire globale et 50 % de la population pauvre. Selon le

responsable de la formation professionnelle et de l'insertion sociale, un effort quantitatif important reste à faire pour aider les populations non encore atteintes par ces programmes à accéder au marché du travail. Celui-ci ne doit pas nécessairement, selon lui, se formaliser car le passage obligatoire de l'économie informelle à l'économie formelle entraînerait la disparition de beaucoup d'activités génératrices de revenus et par conséquent un appauvrissement d'une partie de la population qui tire pour le moment sa subsistance de ces activités.

4.3 Des initiatives, hors politiques publiques, de formation des actifs du secteur informel

Les entretiens réalisés au cours de l'enquête de terrain ont bien vite permis de constater que si le secteur informel faisait l'objet d'interventions publiques en raison de sa proximité avec le monde de la pauvreté et de l'exclusion, il était surtout l'objet, en tant que secteur producteur d'activités, de travail et de revenus, d'initiatives de formation, nationales comme internationales. Ces initiatives sont réalisées par des organisations, des associations et des structures privées et publiques convaincues des potentialités d'évolutions humaine, sociale et économique tant des employeurs que des travailleurs qui y sont actifs.

Certaines de ces initiatives sont rapportées ci-dessous, soit à partir du témoignage direct de celles et ceux qui en sont ou en étaient les acteurs, soit à partir de textes et de documents qui en rendent compte de la manière la plus fidèle possible. Il avait été convenu, lors de la visite d'étude, que les interlocuteurs rencontrés à ce sujet feraient eux-mêmes la description de leur intervention vis-à-vis des actifs informels. Ces textes ne nous étant pas parvenus, probablement du fait que les personnes de terrain ne sont pas nécessairement celles qui rendent le plus facilement compte de leur action, les auteurs de cette étude ont tenté de retranscrire ces actions le plus fidèlement possible.

4.3.1. L'intervention structurante d'un établissement de micro-crédit : l'exemple d'Al Amana

L'association Al Amana est l'un des leaders du secteur de la microfinance au Maroc (première en taille de portefeuille et

dans les deux premières en nombre d'emprunteurs actifs). Elle a été créée en 1997 avec l'assistance technique de l'ONG VITA et le soutien financier de l'USAID et du gouvernement marocain. Elle opère aujourd'hui sur la quasi-totalité du territoire marocain et compte plus de 160 000 emprunteurs, la grande majorité dans des groupes solidaires, pour un encours de prêts de 36 millions d'euros. Début 2006, l'association comptait plus de 260 000 clients, dont plus de 250 000 clients solidaires, issus pour la plupart du secteur informel²⁸.

Al Amana intervient dans le domaine de la formation et se pose actuellement la question de l'opportunité de développer ses actions de formation. De manière plus concrète, l'association apporte son soutien à deux types d'interventions en formation : appui à des micro-entreprises et appui à des activités génératrices de revenus.

Programme pilote à l'attention des micro-entrepreneurs à Tanger et Tétouan

Le programme a débuté en 2001 à Tanger, avec l'appui de la coopération espagnole et des ONG espagnoles Codespa et CIDEAL. Les secteurs ciblés ont été la menuiserie en bois, la menuiserie métallique et la confection. Il s'agit d'un programme offrant un appui technique adapté aux besoins des micro-entrepreneurs pour le diagnostic de l'entreprise, la conception de plans d'affaires et l'accompagnement des promoteurs, notamment dans la commercialisation de leurs produits. Les formateurs d'Al Amana assurent les formations en gestion, tandis que les formations techniques sont réalisées par l'OFPPPT. Jusqu'à présent, 200 à 300 personnes ont

bénéficié de cette formation. Le programme a été structuré en trois phases :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic (identification des besoins, questionnaire à l'attention des micro entrepreneurs).
- Phase 2 : conception d'un plan de formation dans les domaines identifiés.
- Phase 3 : mise en œuvre du programme. Celui-ci a consisté en la réalisation d'ateliers de formation à la gestion (avec des groupes de 10 à 15 personnes) qui ont été suivis d'une assistance managériale individuelle sur le lieu de travail. Il a également porté sur la mise en œuvre de formations techniques qui ont été effectuées dans les centres de l'OFPPT et suivies, elles-aussi, d'une assistance technique dans l'entreprise. Chaque module de formation a duré 50 heures environ .

Des enquêtes de satisfaction réalisées en fin de formation ont permis d'adapter les programmes aux besoins des bénéficiaires. Le diagnostic de départ a été finalisé sur la base d'une étude mais aurait également pu passer par les antennes d'Al Amana et/ou se fonder sur sa base de données clients. Le financement a été essentiellement celui de bailleurs internationaux (coopération espagnole), mais l'OFPPT y a également participé en proposant des tarifs avantageux pour ses prestations (30 à 50 % de réduction par rapport à ses tarifs habituels).

Le financement espagnol étant terminé, Al Amana réfléchit actuellement à une politique de tarification de ses prestations de formation. Cette réflexion se heurte cependant à la réticence des micro-entrepreneurs à participer à des formations payantes. Déjà dans le cadre du programme pilote, où la formation proposée était gratuite, certains des participants y ont vu une simple perte de temps. Le constat d'Al Amana est que de nombreux micro entrepreneurs ne sont pas soucieux de la qualité de leurs produits et les seuls appuis qui les intéressent réellement sont ceux relatifs à la commercialisation de leurs produits (organisation de foires, de points de vente...).

Les formations à l'attention des Activités Génératrices de Revenus (AGR)

Il s'agit ici de former des bénéficiaires afin de les aider à augmenter, par la création ou le développement d'activités, leurs moyens de subsistance. Ce type de formation s'appuie, en raison du plus faible niveau d'instruction des participants, sur des supports audiovisuels et une démarche participative (visionnage d'un film support, discussion du contenu en groupe, application sur le terrain et partage de l'expérience). Les modules portent sur la gestion des stocks, la gestion de ressources humaines, les techniques de vente, etc. Chaque module est divisé en trois séances, que les participants payent de façon symbolique (30 dirhams par module soit environ 2,70 euros).

Les formations sont organisées par des agents de crédit volontaires, qui reçoivent néanmoins une prime fixe et une prime au rendement en fonction du nombre d'inscrits. Elles sont proposées actuellement dans quelques unes des 400 antennes que possède Al Amana sur l'ensemble du territoire. En 2005, il y a eu 650 clients formés par 16 agents partenaires. Ce type de formation est néanmoins fortement dépendant de la motivation des volontaires et fonctionne souvent à la manière d'un feu de paille (implication d'un agent nouvellement recruté puis abandon de l'activité).

Perspectives des activités de formation des organismes de microcrédit

Actuellement, les services de formation sont connexes à l'activité de crédit : la formation n'est pas obligatoire. Il existe par contre des institutions de micro-finance (telles que la fondation Zagoura) où la participation à la formation est une condition d'obtention du prêt. Cependant, les clients visés par cet organisme sont plus pauvres que ceux d'Al Amana et ont besoin de ce fait d'un minimum d'actions de sensibilisation, d'information et d'alphabétisation.

A Al Amana, les agents incitent leurs clients à se former, en essayant de les convaincre de l'utilité de l'acquisition de nouvelles compétences. Il existe toujours des réticences face à la formation, dont l'impact est moins immédiat que

pour le crédit. Pourtant des études d'impact montrent que, si le crédit permet une augmentation de revenu, il n'est pas suffisant pour assurer le développement à moyen terme d'une activité. Des clients ont ainsi adhéré aux programmes de formation car, après avoir obtenu des crédits, ils ont du faire face à de nouveaux types de contraintes et de défis.

L'expérience d'Al Amana met en évidence l'importance des initiatives de formation initiées dans le cadre des organismes de microcrédit. Ces initiatives connaissent les limites imposées par le bénévolat des agents ou le manque de conviction des acteurs financés concernant les bénéfices à tirer de la formation. Elles mettent néanmoins clairement en évidence que la formation ne peut se développer qu'en étant partie-prenante d'une action plus large de développement et de création de revenus. La formation n'a de sens que si elle aide d'abord à survivre et plus positivement à consolider sa position économique et sociale.

4.3.2. Le territoire comme lieu de dynamisation et de tutorat des actifs locaux

Si les institutions de la micro-finance constituent une des voies d'intervention en faveur de la formation des micro-entreprises et des promoteurs d'activités génératrices de revenu, il semble, selon la très grande majorité des interlocuteurs rencontrés au cours de l'enquête, que le territoire au sens de commune rurale ou quartier urbain constitue l'autre chemin privilégié d'intervention auprès des actifs informels. Le territoire est, en effet, un lieu de rencontre et de proximité où peuvent se nouer des relations entre responsables municipaux, militants associatifs, formateurs professionnels et jeunes ou adultes au travail. Les quelques exemples rapportés ci-dessous rendent compte d'expériences significatives de regroupement et de montées en compétences de jeunes ou d'adultes rapportées ou visualisées au cours de l'enquête.

L'expérience des jeunes vendeurs ambulants de poissons de Mohammedia

Elle a été décrite à la fois par l'Agence de développement

social, qui a soutenu financièrement le projet, et par des formateurs de l'OFPPT qui en avaient suivi la progression au titre de leur engagement dans les actions de développement de quartier.

Réalisé en partenariat avec l'Office national de la Pêche, le projet consistait à intervenir auprès des vendeurs ambulants de poissons de Mohammedia. Ceux-ci sont chargés de la vente du poisson dans l'enceinte du port, et ce dans des conditions d'hygiène souvent rudimentaires. L'action de l'Office, soutenue par des associations locales, a été de faire prendre conscience aux jeunes de leur capacité à développer une activité rentable à condition de mieux l'organiser et de la réaliser selon des normes de transport hygiénique. Les vendeurs ont ainsi été équipés de petits véhicules à deux ou trois roues, dotés de caissons isothermes, qui leur ont permis d'aller vendre leur marchandise dans la région. Ils ont ensuite pu obtenir une licence permettant de circuler sur l'ensemble de la province. Ils ont enfin été invités à se regrouper en association - ou plus précisément à redynamiser une association déjà existante - et à élaborer, par ce moyen, un projet commun de développement. Très vite, les participants au projet ont étendu leurs activités vers la livraison à domicile.

De fait, il y a eu, au travers du projet de Mohammedia, une triple formalisation des activités informelles des vendeurs ambulants :

- une inscription de leur projet dans une dynamique associative,
- une montée en puissance des compétences des jeunes dans le domaine de la maîtrise de la chaîne du froid et de la commercialisation de leurs produits,
- une accréditation officielle de leur activité au moyen de l'obtention d'une licence d'exploitation.

Le concept de Mohammedia, qui fait intervenir la formation sous la forme d'une aide externe à la montée en compétences, a bien pris : de nombreux autres projets ont vu le jour sur la base de l'expérience de Mohammedia (Safi, Agadir, Casablanca, Oujda, etc.).

La formation des jeunes de quartier ou de village dans le cadre des unités mobiles

L'expérience n'est pas récente puisqu'elle date de 1988 ; elle a été mise en œuvre par l'OFPPPT avec l'aide de la coopération belge.

La finalité de l'unité mobile est de permettre à des formateurs professionnels d'intervenir hors des établissements de formation, sur un territoire donné et en lien avec les autorités et les associations locales. La formation dispensée vise à répondre aux besoins d'élévation des compétences de la population locale et notamment des jeunes déscolarisés, des différents travailleurs de l'économie formelle et informelle et des chômeurs scolarisés ou diplômés manquant des compétences professionnelles nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail. L'unité mobile visitée au cours de l'enquête rassemblait, dans le cadre d'une formation à la mécanique, un public d'une dizaine de jeunes au chômage ou travaillant dans les ateliers de réparation informels d'un quartier déshérité de Casablanca. Ils avaient été contactés dans le cadre d'une action de sensibilisation organisée par les responsables communaux et avaient fait la démarche volontaire de contacter le formateur.

Le principe pédagogique de l'unité mobile repose sur la réunion, au sein d'un mobile home, d'un lieu d'enseignement et d'un atelier équipé pour permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences requises dans des mises en situation professionnelles et sur des machines les plus proches possibles du poste de travail. L'unité possède par ailleurs un équipement pédagogique (fiches de travail, exercices, fiches d'évaluation...) qui permet au formateur de concrétiser au maximum la démarche d'apprentissage et de s'adresser ainsi à un public de faible niveau scolaire.

Selon les responsables rencontrés, ce mode de formation présente l'intérêt d'amener à la formation des jeunes et des adultes qui, sans la proximité de leur lieu de travail et/ou de vie, n'auraient jamais accepté de franchir la porte de l'atelier de mécanique, de soudure, d'ajustage, d'électricité ou de plomberie. Il est par ailleurs le seul moyen d'atteindre les zones rurales éloignées ou de pénétrer dans des quartiers urbains paupérisés et fortement atteints par le double handicap de la pauvreté et de la déscolarisation. Il a enfin

l'avantage de pouvoir compter sur des formateurs qui ont l'habitude d'un public difficile et qui ont acquis pour cela des qualités de relations humaines et pédagogiques sans lesquelles les actions de formation, qui durent de deux semaines à quatre mois, n'arriveraient pas à fidéliser leurs participants.

La formation en projet des « maëlem » de rue

Il existe dans les médinas des petits artisans de rue (plombiers, électriciens...) qui louent leurs services à la tâche et/ou à la journée. Ces artisans ont l'avantage d'être disponibles et facilement accessibles. Leurs services présentent néanmoins l'inconvénient de ne pas toujours être réalisés avec les outils adéquats et surtout de ne pas offrir de garantie de qualité et d'assurance aux clients qui font appel à eux. Un formateur rencontré au cours de l'enquête est en train de monter un projet à destination des « maëlem ».

Son idée est de les aider à se regrouper en association formalisée et à se doter d'outils de travail (boîte à outils, portable, table de tarifs). Cette solution permettrait aux clients de s'adresser à l'association à la fois pour obtenir une intervention mais aussi la garantie que celle-ci sera faite selon un minimum de qualité et de suivi. Elle inciterait en même temps les artisans à mieux structurer leurs interventions et, par conséquent, à perfectionner, le cas échéant, certaines de leurs pratiques et techniques. Seraient ainsi créées les bases d'une élévation des niveaux de compétences au fur et à mesure des besoins et demandes des clients.

La difficulté de montage du projet réside dans la méfiance qu'ont les artisans de rue à l'égard de toute forme d'organisation. La structure associative pourrait être une solution intermédiaire adaptée dans la mesure où elle exige une formalisation minimale. Elle devra néanmoins être montée, comme le projet de Mohammedia, avec beaucoup de tact afin de permettre à chacun d'y trouver à la fois sa place et son autonomie.

4.3.3 Des actions de formation adaptées à la situation spécifique des acteurs informels

L'enquête a permis de repérer quelques actions de formation innovantes, au sens où elles ont été réalisées ou projetées par des acteurs institutionnels du système de formation en

respectant tout à la fois la demande, la situation et le contexte des employeurs ou travailleurs de l'économie informelle. Elles sont simplement mentionnées dans le rapport. Des demandes ont été faites pour en obtenir des descriptions détaillées.

La création de plate-formes de services pour pêcheurs en haute mer et artisans

Les interventions en direction de ces deux types de public ont été réalisées avec l'aide de la société de formation et de consultance TMIS installée à Casablanca.

La première d'entre elles a consisté à aider des pêcheurs à prendre conscience de l'utilité d'une mise en place d'une plate-forme commune de services et d'une gestion solidaire de celle-ci. La formation a porté sur les modalités de gestion de l'association ainsi que sur la manière dont chacun des pêcheurs pouvait optimiser sa propre activité à l'intérieur du cadre coopératif mis en place.

La deuxième intervention a consisté à accompagner des artisans de la Médina de Fès dans la mise en place d'une structure commune d'exposition et de valorisation de leurs produits. La formation a porté notamment sur les aspects de gestion de cette structure, sur l'organisation de l'association chargée de l'animer, mais également sur la mise en valeur des produits et le contact avec les clients.

Ces deux exemples, présentés de façon succincte, ont pour avantage de souligner les modalités spécifiques d'intervention en secteur informel : la formation n'y est efficace que si elle fonctionne comme outil d'accompagnement d'une action globale de transformation d'une situation établie. En l'occurrence, dans les deux cas, elle intervient pour faciliter le passage de la situation de producteur isolé à celle de producteur associé en donnant aux pêcheurs comme aux artisans les connaissances et compétences nécessaires pour participer de manière appropriée à la plate-forme de services communs mise en place.

Le projet de formation des fils d'artisans/artisans du centre de cuir à Fès

La FEDIC a fait une requête auprès de l'AFD concernant le financement d'un centre de formation à Fès (l'étude

d'opportunité sera disponible en juin 2006). Il y prévoit :

- de favoriser l'accès des fils d'artisans, qui seront ainsi mieux armés pour assurer la relève. Ceci permettra par ailleurs, de manière indirecte, de sensibiliser les artisans actuels aux problématiques de la formation,
- d'assouplir fortement les conditions d'entrée au centre en ne tenant pas compte du niveau scolaire pré-requis pour l'accès à la formation professionnelle.

Ces mesures se fondent sur une expérience réalisée dans un centre de formation à Casablanca, où l'établissement avait invité les artisans à y envoyer leurs enfants et où les formations avaient été ouvertes aux individus de tous niveaux selon des modalités adaptées à la nature et au rythme de leur activité (cours proposés le soir ou les samedi et dimanche). L'établissement avait mis en œuvre par ailleurs une démarche participative : il avait consulté les associations d'artisans sur le type de formation qui les intéressait.

La mise en place du centre de Fès devrait être l'occasion, selon le représentant de la FEDIC, de réfléchir à la mise en œuvre d'un modèle de formation adapté à l'artisanat marocain. Selon le mode de fonctionnement actuel, un jeune est recruté en centre et envoyé en formation chez l'artisan. Or ce dernier n'investit pas dans la formation d'un apprenti s'il n'en a pas besoin. Il faudrait, de fait, renverser la situation et donner à l'artisan la possibilité d'envoyer en formation un jeune qu'il a embauché. Ceci supposerait que l'inscription de ce jeune en centre ne se fasse pas exclusivement au début de l'année scolaire, mais puisse être réalisée tout au long de l'année, en fonction des rythmes d'activité de la profession.

L'insertion professionnelle et sociale en milieu rural par les maisons familiales rurales (MFR)

Initialement apparu en France en 1937 pour permettre aux enfants d'agriculteurs d'avoir une formation adaptée en matière de production agricole sans pour autant les écarter de l'exploitation familiale, le concept de maison familiale rurale (MFR) s'est exporté au Maroc en 1995 avec le double objectif d'apporter une solution aux handicaps multiples que rencontrent les jeunes issus du milieu

rural en matière de formation (entre autres l'absence de pré-scolarisation, le manque de centres de formation dans les milieux ruraux ou encore l'inadaptation des programmes de formation aux besoins locaux) et d'assurer par là même la relève de chefs d'exploitation vieillissants.

Les MFR constituent des centres de formation par alternance en milieu rural, qui ont pour objectif de favoriser, par le biais de la formation, l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, et de renforcer le développement durable du territoire sur lequel elles se situent. Elles présentent une pédagogie particulière, associant une formation générale et professionnelle qui se veut proche du terrain, et qui se structure en trois années, la première visant à permettre au jeune de renouer avec le milieu scolaire par une remise à niveau des connaissances, et les deuxième et troisième années ayant un objectif plus professionnalisant, avec un accompagnement dans l'élaboration de projets soit de création d'entreprise ou de reprise de l'exploitation familiale. Chacun des programmes scolaires est défini en étroite collaboration avec des entreprises et les familles des apprenants.

L'initiative des MFR a été lancée en 1995 suite à la signature d'un accord cadre de coopération entre la direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD) et le ministère des Affaires étrangères français. Après une première phase d'expérimentation de modules de formation et de sensibilisation autour du concept, deux MFR ont été créées en 2000, associées à des lycées agricoles professionnels, suivi de la création, sous l'impulsion de la société civile, de quatre autres MFR entre 2002 et 2003. En 2005, on en dénombre neuf, dont l'action est coordonnée au niveau national par l'Union nationale des Maisons familiales rurales, créée en septembre 2002. Ces structures ont encore leurs preuves à faire, notamment en matière d'intégration effective dans la vie professionnelle des jeunes ruraux ayant fini leur formation.

On note aujourd'hui un fort engouement pour le concept, de par son caractère innovant et du fait qu'il n'existe que peu d'opérations alternatives de formation de jeunes déscolarisés.

4.3.4. Quelques constats conclusifs sur l'intervention formation en secteur informel

La description du positionnement différencié des acteurs publics et privés par rapport aux actions de formation réalisées ou à entreprendre vis-à-vis du secteur informel permet de formuler quelques premiers constats sur la pertinence de ces actions.

Premier constat

Malgré la mise en œuvre de quelques actions marginales, le dispositif institué de formation est ciblé exclusivement sur l'insertion dans l'économie moderne. Néanmoins, le chômage très significatif des jeunes qualifiés et diplômés pose la question de la capacité de ce système à répondre efficacement aux objectifs qu'il s'est fixés.

Deuxième constat

L'accès de jeunes et d'adultes sous-scolarisés en situation de chômage à un emploi passe par la proposition de formations au plus près de leur lieu de résidence : il faut que la formation aille vers eux et non l'inverse. Les différentes actions de formation réalisées en secteur informel ont réussi lorsqu'elles ont abordé les problèmes de compétences sur le lieu de travail de ceux à qui elles étaient destinées.

Troisième constat

La rencontre entre prestataires de formation et travailleurs du secteur informel nécessite le plus souvent l'intermédiation des acteurs locaux : là encore c'est le territoire et plus précisément les responsables des politiques d'insertion locale qui formulent la demande et facilitent l'offre. L'intervention territoriale n'est pas spontanée mais demande une action proactive soit des responsables locaux, soit du tissu associatif, soit des deux. Quoi qu'il en soit, l'action de formation réussit difficilement en dehors du partenariat prestataires de formation/acteurs ou animateurs locaux.

Quatrième constat

L'action de formation vis-à-vis du secteur informel ne peut être un acte isolé. Elle ne présente que peu d'intérêt si celui qui se forme n'a aucun moyen de subsistance ou n'est pas motivé par la perspective de faire de meilleures affaires après coup. La formation doit donc être partie prenante d'une action globale d'élévation du niveau de vie. Elle n'a

d'impact durable que si elle aboutit, par ailleurs, à une transformation de la situation de départ des personnes à former et si possible à la création d'un minimum d'organisation ou de coopération solidaire entre les travailleurs du secteur. Elle peut être en ce sens une aide à l'organisation d'activités plus structurées et plus localisées, et par conséquent de moins en moins informelles.

5. Des pistes de réflexion et d'action pour « former efficacement » en secteur informel

Le secteur informel fait partie des réalités que le pouvoir et la société marocaine essaient de regarder en face. En sont la preuve les enquêtes que la direction de la Statistique a consacré à ce secteur d'activité depuis une vingtaine d'années, mais aussi les différents plans stratégiques et opérationnels que les autorités ont mis en place pour permettre au Maroc d'élever le niveau de développement humain, économique et social du pays et ainsi de faire évoluer la structuration et les potentialités de son marché du travail.

Cette lucidité face aux besoins d'évolution du pays n'empêche pas que la permanence, sinon l'accroissement de la part du secteur informel dans la production de la richesse nationale et dans l'absorption de la force de travail constitue un défi qu'il convient plus que jamais de relever. Cet objectif sera atteint, non pas en formalisant de

force ce qui est pour le moment non structuré, ni en aspirant de manière illusoire d'arriver à éradiquer dans le court ou le moyen terme ce qui n'est pas déclaré ou légalisé, mais en donnant, selon les hypothèses de cette étude, des moyens en connaissances et en compétences suffisants pour que les acteurs et actifs du secteur arrivent peu à peu à passer d'une situation de survie à une logique de croissance et de développement de leurs propres activités.

Le présent chapitre fait le point sur les moyens actuellement mis en œuvre par les autorités nationales pour faire face à la situation. Il évalue ensuite les chances et les limites des dynamiques sociétales à l'œuvre pour faire évoluer le secteur avant de proposer quelques pistes d'action tirées de l'observation du terrain et de l'analyse comparative internationale.

5.1 Forces et faiblesses des stratégies nationales en termes de développement et d'insertion

L'Etat marocain développe actuellement plusieurs initiatives convergentes qui placent le développement humain et social au cœur de l'avenir du pays. Ces initiatives ne sont pas ciblées prioritairement sur le secteur informel mais induisent des effets qui devraient affecter le secteur et, si possible, l'aider à évoluer positivement.

5.1.1. Les aides incitatives de l'Initiative nationale de développement humain (INDH)

L'initiative a été lancée par le Roi en mai 2005 et est considérée comme le « chantier du règne »²⁹. S'appuyant sur les constats de déficits sociaux permanents au Maroc, qui classent le pays au 124^{ème} rang

selon l'indice IDH, l'initiative se décline, sur la période 2006-2010, à la fois comme une action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion et comme une réforme des modes de gouvernance. Elle comporte quatre programmes opérationnels (lutte contre la pauvreté rurale, lutte contre l'exclusion urbaine, lutte contre la précarité et programme transversal de développement humain) dont les buts ultimes sont de faire reculer l'analphabétisme, la pauvreté économique et le chômage. Dotée de moyens financiers importants (10 milliards de dirhams soit près de 910 millions d'euros, dont 20 % d'appel à des fonds internationaux), l'INDH devrait permettre au secteur informel de bénéficier de nouveaux moyens d'appui et d'évolution.

Les différents programmes prévoient en effet :

- de renforcer les moyens d'intervention du micro-crédit en vue de soutenir la création et le renforcement des activités génératrices de revenus,
- d'affecter des ressources supplémentaires à l'enseignement (et donc à la lutte contre la déscolarisation) et à la formation,
- d'appuyer les processus de développement local et de soutenir les acteurs locaux et associatifs dans leur action de développement humain et social.

L'initiative est pour le moment dans sa phase de lancement et il est impossible d'apprécier les mutations qu'elle pourra produire. Il faut néanmoins souligner qu'en initiant une démarche participative intégrant notamment les acteurs locaux et associatifs aux processus d'analyse et de décision, en encourageant les démarches de diagnostic et d'ingénierie sociale, en soutenant les solutions nouvelles dans le domaine de l'économie informelle, et en choisissant de lutter de manière radicale contre la pauvreté et l'exclusion, cette initiative permet d'envisager la mise en œuvre du développement et de la transformation du secteur. Ceci n'aura lieu qu'à condition, bien sûr, que la mobilisation en faveur du secteur informel soit suffisante pour aider à renforcer de manière substantielle les capacités d'évolution de celles et ceux qui y travaillent. Le discours du Roi du 18 mai 2005 semble vouloir susciter cette mobilisation puisqu'il prévoit, au moyen de l'INDH, de « promouvoir les activités génératrices d'emplois et de revenus stables en vue de lutter contre la marginalisation et le chômage en particulier des jeunes, tout en adoptant une action plus imaginative à l'égard du secteur informel ».

5.1.2. Le ciblage de l'assurance maladie obligatoire (AMO) sur tous les catégories d'actifs³⁰

Une loi adoptée le 3 octobre 2002 a mis en place une couverture médicale de base par le biais d'un régime d'assurance maladie obligatoire (AMO) - fondé sur le principe contributif et sur la mutualisation des risques - et d'un Régime d'Assistance Médicale (RAMED), fondé sur le principe de la solidarité nationale au profit de la population démunie. Les décrets d'application ont été publiés en 2005

et l'ensemble du système d'assurance en est au début de sa mise en œuvre.

L'AMO s'adresse aux personnes employées dans le secteur public et privé formel, mais également, selon le texte de loi « aux travailleurs indépendants, aux personnes exerçant une profession libérale et à toutes autres personnes exerçant une activité non salariée »³¹. Elle est donc directement destinée à tous les individus, autonomes ou salariés, exerçant leur activité professionnelle dans le secteur informel.

Selon l'un des responsables de la chambre française de commerce et d'industrie au Maroc rencontré au cours de l'enquête, l'AMO, qui est effectivement entrée en application le 1er mars 2006, « engage tous les acteurs informels à faire une déclaration des personnes qu'ils emploient à la caisse nationale de sécurité sociale en contrepartie d'un taux de cotisation très faible (aux environs de 40 dirhams soit environ 3,60 euros). Il est prévu que les inspecteurs de la CNSS fassent du porte à porte pour inviter tous les acteurs à se déclarer. Il n'y aura de fait aucun moyen d'échapper à la déclaration ».

Il existerait donc, selon cette déclaration, une perspective de légalisation du secteur informel au moins en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales. L'avenir seul permettra de vérifier la justesse de cette projection. Il n'en reste pas moins que certains moyens d'aide à la micro-activité sont conditionnés par l'obligation d'inscription de celle-ci à la CNSS.

C'est le cas des interventions réalisées par l'association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise (AMAPPE), dont les activités contribuent à canaliser le secteur informel au travers de la mise en place de coopératives.

La mission économique de Rabat décrit, dans son rapport sur l'économie informelle³³, le fonctionnement de l'AMAPPE de la manière suivante : « les femmes rurales souhaitant se lancer dans une activité sont ainsi accompagnées et encouragées à se regrouper au sein de coopératives devant leur permettre de supporter plus facilement l'achat de matières premières et le suivi de la

commercialisation de leurs produits. Le principe de fonctionnement promu par l'AMAPPE est le suivant : une fois membre de la coopérative, chaque micro-entreprise doit respecter la législation en vigueur et s'inscrire auprès de la caisse de sécurité sociale. Elle doit, par ailleurs, répondre à des exigences plus sociales, en participant à un programme d'alphabétisation, qui, à terme, doit aider ses « employés » à tenir une comptabilité »³².

5.1.3. La mise en place de mesures incitatives dans les domaines réglementaires

L'étude réalisée par la mission économique de Rabat sur l'économie informelle liste quelques unes des mesures qui ont été évoquées lors de l'enquête terrain. Elle concerne essentiellement les deux points suivants :

- la diminution de la pression fiscale : évoquée par la CGEM, cette mesure s'est concrétisée par la suppression de l'impôt de solidarité nationale que seules les banques continuent de payer et par la réduction progressive de l'impôt sur les sociétés. Elle devrait aboutir à une simplification du système fiscal qui devrait concerner toutes les entreprises et mettre ainsi fin aux exonérations qui s'appliquent actuellement aux micro-entreprises et ont tendance à les ancrer dans l'économie non structurée ;
- la facilitation d'accès au crédit des unités de production informelles : déjà réalisée à travers le développement de la micro-finance, cette facilitation demande à être poursuivie compte tenu des besoins (1,2 million de micro-entreprises sont éligibles au microcrédit selon l'étude citée sans pour autant en bénéficier).

L'étude de la mission économique ajoute à ces deux pistes d'action celle qui consisterait à mener une action d'information et de formation des travailleurs entrepreneurs de manière à les rendre sensibles aux avantages notamment sociaux que leur apporterait leur inscription dans l'économie formelle.

5.1.4. La structuration du marché national de l'artisanat selon les potentialités du marché international

Après avoir pendant longtemps privilégié une approche

sociale de l'artisanat, le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale a décidé de changer de stratégie pour concevoir l'avenir de ce secteur, largement partie-prenante de l'économie informelle, sous l'angle du développement économique et du marché du travail. Il a ainsi segmenté l'artisanat en trois grands types d'activités :

- l'artisanat à fort contenu culturel : décoration, ameublement, habillement, accessoires, bijouterie et bâtiment,
- l'artisanat utilitaire : chaussures, meubles...,
- l'artisanat de services : coiffure, peinture, réparation de voitures...

Il a ensuite relié ces types d'artisanat à des types de clients et considéré que l'artisanat à fort contenu culturel, tel que la bijouterie et la décoration, visait les consommateurs étrangers et nationaux aisés ainsi que les touristes visitant le Maroc et était, de ce fait, largement en-dessous de sa capacité de production et de commercialisation réelle. A partir de cette hypothèse basée sur une analyse préalable du marché étranger et national, le ministère a établi une stratégie de développement de l'artisanat sur dix années, supposée avoir un effet direct sur les actifs et notamment sur les mono-artisans du secteur informel. Cette stratégie prévoit une multiplication par dix de la croissance du marché à l'exportation et une multiplication par quatre du marché destiné aux touristes. Elle se décline, en termes économiques, selon les grandes orientations suivantes :

- la création d'un tissu d'entreprises formelles dynamiques avec notamment l'émergence d'acteurs de référence,
- l'augmentation, dans le domaine de l'économie informelle, des revenus des mono-artisans et des micro-entreprises urbaines, la pérennisation des revenus des mono-artisans ruraux et l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des mono-artisans,
- la mise en œuvre d'axes de développement transversaux orientés vers le support à la production, la promotion et la labellisation des produits, l'adaptation de l'organisation sectorielle, la transparence et le suivi du secteur et, en fin de compte, la formation.

Cette approche de type économique a le grand avantage d'être à la fois réaliste et volontaire, de fixer des

perspectives de croissance possibles au secteur et de permettre ainsi d'envisager à la fois une progression et une élévation du niveau de qualité et de qualifications des emplois de type informel. Elle présente également l'intérêt de susciter une véritable demande de formation en liant celle-ci au respect des normes de qualité introduites par la labellisation et la commercialisation des produits sur le marché international.

Conscient du lien indissociable entre accomplissement de la stratégie et élévation du niveau de compétences des producteurs d'artisanat à forte composante culturelle, le ministère a défini la formation professionnelle comme un axe essentiel de développement du secteur³⁴. Au-delà de la réalisation d'un plan global qui concerne la mise à niveau du système de formation professionnelle existant, en renforçant notamment la formation en apprentissage en partenariat étroit avec le secrétariat d'Etat à la Formation professionnelle et les chambres d'artisanat, le ministère prévoit des actions spécifiques à destination du secteur artisanal informel :

- il propose d'abord un soutien aux mono-artisans à travers la création d'espaces de vente innovants (villages d'artisans, écomusées) et la revalorisation de leurs espaces de vente actuels. Ces mutations supposent que les mono-artisans soient formés aux méthodes de management modernes. Ils seront aidés pour cela par la Maison de l'Artisan, qui sera elle-même relayée par les 24 chambres d'artisanat existantes ;
- il prévoit ensuite de mettre à disposition du secteur des moyens financiers pour former 200 à 300 000 artisans et veillera à ce que l'argent ne continue pas à créer, comme c'est le cas aujourd'hui, « l'apartheid du savoir ». Trois années ont ainsi été nécessaires pour affecter des moyens à la formation continue des artisans et l'attribution de 10 000 dirhams en

2006 (soit environ 910 euros) a donné lieu à un arbitrage politique difficile et douloureux ;

- il souhaite enfin, au regard de l'évolution prévisible du marché, que les artisans soient formés à de nouveaux concepts de design. Il faudra pour cela adapter la formation à ces nouveaux concepts et en faire un élément intégré du nouveau système de production à réaliser.

L'ensemble de ces prévisions ont fait l'objet d'un plan d'action prioritaire qui chiffre à 10 000 formés/an la formation continue des artisans sur une période de dix ans.

Chacune des trois initiatives nationales présentées prend en compte un aspect du possible développement du secteur informel au Maroc : sa nécessaire inscription dans une lutte contre la pauvreté et l'exclusion autant économiques que sociales et humaines au niveau national, son exigence, dans le cadre de la problématique globale du droit de chacun à un travail décent, de donner un minimum de protection sociale à ceux qui y travaillent, et la nécessité, enfin, afin de permettre une évolution vers plus de revenus, de qualité et de compétences, d'accroître substantiellement ses capacités de production et de commercialisation.

L'INDH, l'AMO ou la stratégie de relance de l'artisanat sont des éléments essentiels de la progression du secteur informel marocain vers plus de productivité et de qualité. Cette progression ne peut se réaliser sans un surcroît de formation et d'acquisition de compétences. Néanmoins, les analyses de la situation effective du secteur montrent que ce surcroît n'est pas possible sans la levée de certaines résistances, le dépassement de certains obstacles et la mise en place de modalités et de moyens d'investissement adaptés et pertinents.

5.2 Le contexte problématique du développement de la formation en secteur informel

L'image du secteur informel n'est pas de prime abord celle d'un secteur dans lequel il paraît opportun d'investir. La semaine d'enquête a permis de constater combien il était difficile d'aborder le sujet avec certains interlocuteurs, encore plus d'en analyser la situation et les potentialités de manière à la fois réaliste et positive. Trois domaines particulièrement problématiques par rapport aux

hypothèses de départ de l'étude ont émergé de l'ensemble des interviews réalisées : l'absence d'une offre de formation adaptée aux besoins de compétences du secteur, l'exclusion hors du champ du dialogue social des activités des unités de production informelles et des activités créatrices de revenus et, enfin, l'absence de moyens de financement institués pour permettre au secteur

informel de bénéficier d'actions de formation adaptées à ses besoins et/ou à ses demandes.

5.2.1 L'absence d'une offre de formation ciblée sur les micro-entreprises et les AGR

Les analyses réalisées plus haut ont abouti à un certain nombre de constats incontournables pour qui veut aborder avec réalisme le rôle effectif et potentiel du facteur humain dans l'économie informelle :

- elles ont démontré le faible niveau de scolarisation des actifs de cette économie tout en laissant percevoir que l'élévation de ce niveau de scolarisation aurait des effets tout à fait perceptibles sur la productivité des unités de production informelles ;
- elles ont permis de constater que le système de formation professionnelle existant ne contribuait que pour une part infime à l'acquisition des compétences professionnelles du secteur (4 % des travailleurs du secteur sont passés par des établissements de formation), la formation sur le tas continuant, pour 80 % des actifs, à être la seule voie d'acquisition de connaissances et de compétences ;
- elles ont mis en évidence que les interventions de formation de type « curatives » ou « deuxième chance » étaient réalisées soit par les acteurs publics de l'aide sociale et de la lutte contre l'analphabétisme et pour la promotion de l'éducation non formelle, soit par des structures associatives et des organismes de micro-crédit en partenariat de sous-traitance, la plupart du temps avec des prestataires de formation établis sans pour autant que ces prestataires y soient engagés de manière institutionnelle et responsable ;
- enfin, elles ont permis d'identifier un début de prise de conscience des pouvoirs publics quant à l'enjeu que pouvait représenter, pour l'économie nationale, un investissement volontaire et structuré dans le développement humain de tous les actifs, dont ceux du secteur informel.

Il ressort de toute cette présentation que le Maroc a mis en place, depuis plus de trente années, un système de formation prioritairement centré sur les qualifications du

secteur formel tout en laissant le soin à l'action sociale ou à l'initiative associative d'intervenir hors de ce secteur et d'aborder les problèmes du secteur informel, essentiellement sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion scolaire et sociale.

Les différentes expériences d'intervention en formation listées au cours de l'enquête mettent en évidence l'inexistence structurelle d'une offre de formation adaptée aux besoins du secteur informel. Une lecture en creux de l'absence de cette offre permet de définir quelles pourraient en être les grandes caractéristiques :

- elle prendrait en compte les difficultés que rencontrent les micro-entreprises et les travailleurs indépendants à trouver du temps et des moyens pour se former ;
- elle commencerait par évaluer les connaissances et les compétences existantes des travailleurs à former avant toute définition de ses propres apports en ce domaine ;
- elle se donnerait la peine de démontrer le rôle qu'elle pourrait jouer dans l'augmentation des revenus de ses futurs bénéficiaires ;
- elle impliquerait, autant dans la définition de ses contenus que dans celle de ses modalités de réalisation, les experts et les professionnels du secteur d'activité concerné et ferait appel, si nécessaire, à des études d'opportunités sur les qualifications prioritaires à développer à court et moyen terme ;
- elle se réaliserait au plus près des lieux de vie et de travail des actifs informels et utiliserait les dynamiques croisées des réseaux locaux et des solidarités professionnelles ;
- elle s'appuierait, enfin, sur une pédagogie utilisant de manière concertée les dynamiques d'apprentissage de l'alphabétisation fonctionnelle et celles du transfert d'expériences et de la mise en situation professionnelle.

Une telle offre existe pour le moment à l'état embryonnaire et expérimental. Elle ne sera efficace comme moyen de développement humain du secteur informel qu'à la condition d'atteindre un minimum de masse critique et ainsi d'apparaître comme visible et attractive aux 40 % d'actifs

occupés et sous qualifiés qui travaillent dans les micro-entreprises et dans les AGR du secteur informel.

5.2.2 Le positionnement ambigu des partenaires sociaux face à l'économie non formelle

Les rencontres avec la Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM) et l'Union Générale des travailleurs marocains (UGTM) ont permis de constater que le champ de l'économie informelle faisait l'objet d'une approche critique de la part des partenaires sociaux.

Pour les employeurs, l'absence de cotisations fiscales ou sociales des unités de production informelles a pour conséquence de faire peser sur une minorité d'entreprises modernes les charges qui devraient être supportées par l'ensemble d'entre elles. Pour remédier à cette situation, il importe selon eux, d'amener au maximum ces unités vers le formel quitte à ce que cela signifie un assouplissement, à leur égard, des régulations fiscales et sociales existantes.

La CGEM a signalé, dans ce sens, deux mutations significatives :

- ayant constaté que des entreprises artisanales faisaient un chiffre d'affaires aussi élevé que beaucoup d'entreprises formelles, la Confédération a signé, le 16 mars dernier, l'acte de création de la fédération du secteur de l'artisanat, officialisant par la même les activités du secteur et renforçant sa structuration. Elle a également négocié un contrat programme avec le ministère de l'Artisanat portant sur le développement des artisans et prévoyant que 10 % de la population active du secteur informel passerait chaque année vers des emplois formels ;
- elle a évoqué par ailleurs, avec le lancement de grandes surfaces commerciales, un début de sensibilisation des consommateurs marocains à la « dimension qualité » de ce qu'ils achètent. Ce lancement a créé des problèmes d'emploi dans les petites épiceries de proximité, ce qui suppose une mutation nécessaire des emplois du commerce informel vers le commerce formel. Pour l'UGTM comme pour la CGEM, le secteur informel doit aller vers la formalisation ne serait-ce que pour des raisons de citoyenneté et de participation au budget

national. Néanmoins, alors que les employeurs affirmaient vouloir mettre en œuvre une politique proactive vis-à-vis de l'économie informelle, le syndicat, pourtant présent dans les secteurs d'activités peu structurés tels que le textile, l'industrie et l'agriculture, n'a pas défendu une politique d'assouplissement ou d'ouverture vis-à-vis des actifs des micro-entreprises ou des AGR ou abordé la problématique d'un minimum de droits pour ces actifs dans le sens d'une revendication, à leur bénéfice, d'un travail décent.

Pour l'UGTM, il existe des possibilités d'accès des artisans ou travailleurs informels à la formation professionnelle notamment au moyen des cours du soir de l'OFPPPT. Tout en reconnaissant que les pré-requis de niveau scolaire posent problème pour l'obtention des diplômes, ils n'ont pas de position syndicale ni de proposition affirmées sur l'intérêt ou l'opportunité d'aider des actifs déscolarisés et sans niveau à mieux se former et se qualifier.

5.2.3 Des mécanismes de financement ciblés exclusivement sur la formation en secteur formel

Des études sur le financement de la formation professionnelle dans les pays d'Afrique³⁵ mettent en évidence des processus de financement qui sont tout autant ciblés sur les besoins et les demandes de formation du secteur informel que formel. Elles montrent que les fonds de formation sont les instruments privilégiés de financement du secteur informel. Elles constatent que dans la plupart des pays, les représentants des entreprises modernes qui alimentent ces fonds par le paiement d'une taxe de formation professionnelle acceptent une mutualisation de cette taxe pour la raison que les secteurs formel et informel sont étroitement liés et solidaires tant au niveau du développement économique du pays que de leur relation au marché du travail.

L'enquête réalisée a montré que le Maroc mettait en œuvre un modèle de collecte et d'allocation de la taxe reposant sur le rôle dominant de l'OFPPPT en tant que consommateur des fonds (80 % sont affectés au fonctionnement de l'Office) et distributeur des fonds (les requêtes de financement passent obligatoirement par l'Office) et sur l'affectation exclusive des moyens disponibles à la

formation au secteur moderne. Elle a permis de constater que les expériences identifiées de montée en compétences des actifs des micro-entreprises ou des AGR relevaient soit du budget de l'Etat (au titre de l'action sociale, de l'éducation non formelle ou du développement de l'artisanat), soit de l'intervention de la coopération internationale (financements espagnols pour le projet pilote de formation d'Al Amana), soit, de manière marginale, du budget de l'OFPPPT (actions de formation dans les unités mobiles qui ne concernent le secteur informel que de manière marginale). La mise en œuvre programmée de l'INDH devrait augmenter les montants mis à disposition des moins scolarisés et des moins qualifiés, mais ne pas modifier fondamentalement les mécanismes de financement existants.

Au regard de ces résultats, il devient patent que le secteur informel marocain n'a aucun instrument financier à sa disposition pour soutenir une éventuelle demande de formation venant des unités de production informelles. Les discussions menées avec le patronat ainsi qu'avec certains représentants de secteurs d'activité (BTP, Cuir et Textile) ont montré la nécessité et les possibilités de pallier à cette absence d'instrument :

- pour la CGEM, une partie des fonds qui sont absorbés par le budget de fonctionnement de l'OFPPPT pourrait être redirigée vers la formation des acteurs du secteur informel au titre de la formation à de nouvelles compétences et des qualifications dont le secteur formel a besoin pour se développer. Il ne faudrait pas créer de dérivations des fonds du secteur formel vers le secteur informel, mais bien plus utiliser l'argent mis à la

disposition de l'OFPPPT pour former aux compétences stratégiques ou manquantes identifiées dans cette zone frontière qui sépare le formel de l'informel ;

- pour le GIAC BTP, il faudrait trouver des moyens incitatifs qui font qu'un individu trouve intérêt à se former. On pourrait imaginer que l'organisme de formation se rapproche des chantiers et propose de former le travailleur à partir d'une offre adaptée à ses besoins et prise en charge sur les fonds de la taxe qui ne sont pas consacrés à la formation. On pourrait même imaginer que le formé reçoive une compensation en termes de frais divers (déplacement, repas).
- le GIAC Cuir et Textile partage la position de la CGEM et suggère de consacrer une part de la taxe affectée au budget de l'OFPPPT à la formation des travailleurs du secteur informel. Il propose également que les micro-entreprises puissent accéder à des financements (au travers du GIAC par exemple) à condition de présenter un plan de financement stratégique et opérationnel.

Ces diverses propositions dessinent des voies et moyens possibles pour restructurer les instruments financiers en cours et mettre à disposition des travailleurs de l'économie non structurée des moyens réels de formation et de qualification réservés jusqu'à présent à ceux de l'économie moderne. Sans de tels moyens, la formation en secteur informel restera aléatoire et intermittente, sans effet possible sur la capacité du secteur à aller d'une économie de survie et de subsistance à une économie de croissance et de développement.

5.3 Les conditionnalités de la réussite d'une politique d'appui

Une lecture transversale et coordonnée des résultats de l'enquête terrain permet de résumer en fin de ce rapport les conditions auxquelles on pourrait imaginer, selon les acteurs rencontrés et en conformité avec les analyses des données statistiques, une montée en compétences des actifs de l'économie informelle marocaine et ainsi une dynamisation de la productivité, de la qualité et de la rentabilité du secteur.

5.3.1. L'assouplissement des réglementations fiscales et sociales

Cet assouplissement est en cours au niveau social (AMO) et pourrait concerner tout aussi bien, selon la CGEM, le domaine fiscal et le droit du travail. Son but est d'inciter les mono-artisans et les micro-entreprises à se déclarer et à pouvoir ainsi profiter des moyens financiers issus de la taxe pour se former. Il pourrait donner lieu, selon les pratiques actuelles de l'AMAPPE en milieu rural, à des accords donnant la possibilité à des micro-entreprises de profiter des services d'une coopérative, à condition qu'elles respectent la législation en vigueur et fassent participer leurs employés à des actions d'alphabétisation et de formation.

5.3.2 L'assouplissement de la réglementation de formation professionnelle

La réglementation en place constitue bien plus un parcours d'obstacle qu'une facilitation pour les actifs non qualifiés à augmenter leur capital de connaissances et de compétences. L'assouplissement souhaité devrait d'abord aller de pair avec la reconnaissance préalable des connaissances et compétences existantes chez les travailleurs du secteur, notamment des mono-artisans, et le développement d'une alphabétisation fonctionnelle qui rendrait tous ces actifs plus opérationnels et aptes à se former. Elle devrait ensuite aboutir à la mise en place de mesures transitoires et de passerelles permettant à ceux qui le désirent d'atteindre une qualification reconnue (à l'image de ce qui se fait au moyen de l'Entraide nationale). Elle devrait enfin déboucher, pour la formation des jeunes,

sur l'abandon de la vision scolaire de l'apprentissage et son inscription dans une logique sociale et économique (embauche préalable des jeunes par l'entreprise et réalisation de la formation au rythme de l'activité économique).

5.3.3. La restructuration de l'offre de formation en fonction d'une identification précise de la demande du secteur informel

Cette restructuration devrait aller dans trois directions complémentaires :

- s'appuyer sur des études d'opportunité sectorielles qui lient étroitement évolution des produits et des services, besoins d'emploi et de qualifications et offres de formation, à l'image des études financées par l'AFD dans les secteurs du cuir et du BTP ou de celles réalisées par le ministère de l'Artisanat en vue du développement de l'artisanat à forte composante culturelle ;
- faire réaliser l'offre de formation par des prestataires les plus proches possible des entreprises et des travailleurs et en partenariat avec les chambres d'artisanat, d'agriculture et avec les associations professionnelles et leur Fédération. Seule une telle prestation permettrait de prendre en compte les besoins spécifiques des micro-entreprises et de mettre en œuvre des modalités pédagogiques (formation en situation de travail) et d'accompagnement (du type conseil et coaching développés par la GTZ dans le cadre de l'apprentissage) adaptés à leurs besoins spécifiques ;
- initier une réflexion en profondeur sur la réorientation des moyens de financement de la formation professionnelle, actuellement captés par les frais de gestion de l'OFPT, vers les besoins réels de la formation en secteur formel et informel.

5.3.4 La mise en synergie des solidarités territoriales en faveur des plus démunis

L'enquête a mis en lumière le rôle des acteurs locaux comme force de médiation entre les acteurs économiques

informels et les acteurs de la formation professionnelle. Cette logique du territoire, comme lieu de l'articulation de la demande et de l'offre, mais aussi comme lieu de mise en relation des différents acteurs partie-prenante des interventions en formation (associations, communes, organismes de microcrédit, coopératives, maisons

familiales rurales...), est inscrite dans la mise en œuvre de l'INDH. Elle a donc des chances d'aboutir à des résultats concrets à condition qu'elle développe une véritable force de proposition et qu'elle devienne un moyen d'intervention efficace au service de la montée en compétences des travailleurs locaux les plus démunis.

6. Quelques remarques conclusives

L'économie informelle marocaine est inscrite dans les structures de production et de services traditionnelles de la société, mais également dans la permanence de réseaux sociaux marqués par la prédominance des liens familiaux et de proximité. Elle occupe une place significative dans la production de la richesse nationale (40 % du PIB, agriculture incluse) et sur le marché du travail (40 % des actifs hors secteur agricole).

Agir sur cette économie au moyen de la formation suppose d'abord de reconnaître que si les actifs du secteur informel sont la plupart du temps déscolarisés ou sous-scolarisés, ils ne sont pas pour autant sans connaissances ni compétences réelles. Beaucoup d'entre eux possèdent des savoir faire et des acquis cognitifs, professionnels et gestionnaires qui sont équivalents sinon supérieurs à ceux obtenus par des processus de formation formelle. La difficulté est que ces savoir faire et acquis ne sont ni reconnus et/ou certifiés, ni valorisés d'aucune façon dans l'évaluation des pré-requis exigés par les formations certifiantes et diplômantes.

Une action sur cette économie au moyen de la formation signifie ensuite tout autant améliorer les compétences professionnelles des personnes qui y sont actives (leur capital humain) que leurs capacités à agir avec autonomie et responsabilité (capital culturel) et leurs capacités à

trouver leur voie professionnelle dans les contraintes du milieu auquel ils appartiennent (capital social). Il s'en suit que la formation en secteur informel ne peut pas se réduire à l'acquisition de connaissances et de compétences techniques mise en œuvre par les systèmes de formation en place. Elle ne peut pas se satisfaire des dispositifs en place qui sont centrés sur la certification et le diplôme plus que les valeurs de la professionnalisation et de l'initiative économique. Elle suppose des interventions et des actions plus complexes qui permettent à leurs bénéficiaires d'acquérir tout ensemble les compétences professionnelles, sociales et comportementales exigées par le parcours professionnel en secteur informel et la nécessité de réaliser des activités génératrices de revenus et de profitabilité.

Les initiatives identifiées au cours de l'enquête montrent que de telles interventions et actions sont possibles. A condition que le maximum d'acteurs et de moyens soient mobilisés pour les mettre en œuvre, que soient mis en place des moyens de financement adéquats et qu'elles ne restent pas, comme c'est le cas aujourd'hui, des expériences isolées. Seule une volonté et des mesures politiques ciblées et adaptées négociées avec les partenaires sociaux peuvent permettre au secteur informel de devenir un acteur reconnu et dynamique de l'économie et de la société marocaines.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités génératrices de revenus
AMAPPE	Association marocaine d'appui à la promotion de la petite entreprise
AMITH	Association marocaine des industries du textile et de l'habillement
AMO	Assurance maladie obligatoire
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CFA	Centre de Formation des apprentis
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CGEM	Confédération générale des entreprises marocaines
CREDES	Centre de recherche d'étude et de documentation en économie de la santé
DERD	Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement
DGTPE	Direction générale du Trésor et de la Politique économique
DH	Dirham
FEDIC	Fédération des industries du cuir
FMI	Fonds Monétaire International
FNBTP	Fédération nationale du bâtiment et travaux publics
GIAC	Groupement interprofessionnel d'aide au conseil
GTZ	Gesellschaft für technische zusammenarbeit
HCP	Haut commissariat au plan
IDH	Indicateur du développement humain
INDH	Initiative nationale de développement humain
MEDA	Mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen
MFR	Maisons familiales rurales
MINEFI	Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
OFPPT	Office de la Formation professionnelle et de la Promotion du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
RAMED	Régime d'assistance médicale
RNB	Revenu national brut
TFP	Taxe de formation professionnelle
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UGTM	Union générale des travailleurs marocains
UPI	Unité de production informelle
USAID	United states agency for international development

Bibliographie

- Banque mondiale, (2005), *African Development Indicators*, Washington, D.C.
- AIT SOUDANE, J., (2005), *Secteur informel et marché du travail au Maroc*, université de Montpellier.
- CREDES, (2005), *Rapport d'étape, A l'attention du ministère de la Santé du Maroc*, Direction de la planification et des ressources financières.
- Direction de la Statistique, (2005), *Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole*, (1999/2000), Rabat.
- FLUITMAN, F., (2002), *Il y a travail et travail*, note sur la nature et l'étendue des problèmes de l'emploi en Afrique subsaharienne, Turin.
- LAHLOU, M., (2006), *Chômage et politiques de l'emploi au Maroc*, Document de travail, GTZ, Rabat.
- PNUD, (2005), *Rapport sur le développement humain dans le monde*, Economica, Paris.
- MINEFI-DGTPE, (2004), *Etat des principaux indicateurs démographiques et sociaux au Maroc*, Paris.
- Ministère des Finances et de la Privatisation, Direction des Etudes et des Prévisions financières, (2006), *Tableau de bord social*, Rabat.
- Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, département de l'Artisanat, (2005), *Plan de relance de la formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat*, Rabat.
- Mission économique de Rabat, (2004), *L'économie informelle au Maroc*, Ubifrance.
- République algérienne démocratique et populaire, Conseil national économique et social, (2004), *Le secteur informel, Illusions et Réalités*, Alger.
- Royaume du Maroc, ministère de l'Education nationale, (2001), *Education non formelle*, Bilan et perspectives, Rabat.
- Royaume du Maroc, ministère de l'Education nationale, *Education non formelle*, L'école de la deuxième chance, Rabat.
- Royaume du Maroc, Secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale, (2004), *Stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle*, Rabat.
- STATECO, (2005), *Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition*, N° 99.
- WALTHER, R. et A. GAURON, (2006), *Les mécanismes de financement de la formation professionnelle*, Les résultats de l'enquête terrain dans cinq pays d'Afrique, ministère des affaires étrangères, Paris.

Notes

1. PNUD, (2005), Rapport sur le développement humain dans le monde, Economica, Paris.
2. Taux de change du 24 mai 2006.
3. MINEFI-DGTPE, (2004) - Etat des principaux indicateurs démographiques et sociaux au Maroc.
4. La plupart des données publiées par la Direction de la Statistique, haut-commissariat au Plan (HCP), Rabat 2005, sont reprises d'un document de travail interne de la GTZ « Chômage et politique d'emploi au Maroc » réalisé par le Professeur Mehdi Lahlou et que M. Ch. Pollak a très aimablement accepté de nous communiquer.
5. AIT SOUDANE, J. (2005), Secteur informel et marché du travail au Maroc, Université de Montpellier.
6. Ministère des finances et de la privatisation, Direction des études et des prévisions financières, (2006), Tableau de Bord Social.
7. AIT SOUDANE, J., op. cit.
8. AIT SOUDANE, J., op. cit.
9. Direction de la Statistique, (2005), Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole, (1999/2000).
- STATECO, (2005), Méthodes statistiques et économiques pour le développement et la transition, N° 99.
10. AIT SOUDANE, J., op. cit.
11. Direction de la Statistique (2005), Synthèse des principaux résultats de l'enquête nationale sur le secteur informel non agricole, (1999/2000).
12. Ibid.
13. Une grande partie des analyses statistiques réalisées par la direction de la Statistique est tirée des travaux de compilation réalisés par Jalila Ait Soudane.
14. Compte-rendu d'enquête auprès du GIAC BTP.
15. STATECO, op. cit.
16. République algérienne démocratique et populaire, Conseil national économique et social, (2004), Le secteur informel, Illusions et Réalités.
17. L'enquête définit le concept d'unité de production informelle comme « toute organisation destinée à la production et/ou à la vente de biens ou à la prestation de services et ne disposant pas de comptabilité complète et, ce conformément à la loi comptable en vigueur depuis 1994 ».
18. L'étude de la direction de la Statistique précise que l'emploi informel est conçu dans le sens de l'emploi dans les unités de production informelles.
19. Le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, rencontré lors de la mission d'enquête, a présenté une stratégie de développement du secteur artisanal qui devrait permettre de former les mono-artisans et de les aider à accroître fortement la qualité et la valeur ajoutée de leurs produits.
20. Le niveau moyen correspondant à un certificat de l'enseignement fondamental ou à un diplôme de qualification ou de spécialisation professionnelle.
21. Le niveau supérieur correspondant au baccalauréat, à un diplôme de cadre moyen ou à un diplôme de formation supérieure (facultés, grandes écoles et instituts).
22. STATECO, op.cit.
23. AIT SOUDANE, J., op. cit.
24. FLUITMAN, F. (2002), Il y a travail et travail, Note sur la nature et l'étendue des problèmes de l'emploi en Afrique subsaharienne, Turin.

25. L'OFPPPT (Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail) est l'opérateur public de la formation professionnelle. Créée en 1974, il est devenu aujourd'hui l'opérateur pivot de la formation professionnelle initiale et continue. Il gère en particulier l'allocation de la taxe de formation professionnelle (TFP) en direction des entreprises qui veulent former leurs salariés. Pour plus de détail sur le rôle de l'OFPPPT dans le système de formation professionnelle marocain, voir AFD, Notes et Documents N° 14, Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Algérie, Maroc, Tunisie, Sénégal, 2005.
26. Ce tableau a été réalisé par les professeurs B. Bourdabat et M. Lahlou dans le cadre du séminaire sur la Formation professionnelle organisé à Montréal les 5 et 6 juin 2005.
27. Royaume du Maroc, ministère de l'Education nationale, éducation non formelle, L'école de la deuxième chance.
28. www.alamana.org
29. Le rapport rend compte des textes de présentation de l'INDH qui nous ont été remis (note de synthèse réalisée par l'AFD Rabat, Tableau de Bord Social, op.cit.) ainsi que des entretiens réalisés au cours de la mission.
30. CREDES, (2005), Tableau de bord social, op.cit.
31. Loi n°65-00, Dahir n°1-02-296, 3 octobre 2002.
32. Mission Economique de Rabat, (2004), L'économie informelle au Maroc, Ubifrance.
33. Op.cit.
34. Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, Département de l'Artisanat, (2005), Plan de relance de la formation professionnelle dans le secteur de l'Artisanat.
35. WALTHER, R. et A. GAURON, (2006), Les mécanismes de financement de la formation professionnelle, Les résultats de l'enquête terrain dans cinq pays d'Afrique, Ministère des Affaires étrangères.